

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Cathy **MONCASSIN-PRIME**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Éric **JACOTE**, Vice-Président ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Membre excusé : Yannick **POUEY, Secrétaire Général.**

Invités excusés : Marc **MADIOT, Président de la LNC ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale règlementaire.**

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Charles **THEFENNE**, Directeur des systèmes d'information ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2019	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES.....	3
1.	Point sur le projet numérique	3
2.	Statistiques arrêtées au 31 mai 2019.....	6
3.	Résultats	6
4.	Évènements.....	7
5.	UCI et International	7
6.	COJO	7
7.	CNOSF.....	7
8.	Ministères/Agence	7
9.	Parlementaires	7
10.	Région, Département des Yvelines et SQY	7
11.	CNSD.....	7
12.	Activités fédérales	8
13.	Point RH.....	8
IV.	INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	8
1.	Formation fédérale.....	8
2.	Campagne CNDS.....	10
V.	POINT FINANCIER	11
1.	Rapprochement budgétaire	11
2.	Contrôle fiscal.....	12
3.	Comité d’Ile-de-France	12
4.	Assurances des véhicules	12
5.	Préparation du document d’orientation budgétaire	12
VI.	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS	13
1.	Commission Route.....	13
2.	Commission Cyclisme pour tous.....	13
3.	Commission Cyclisme féminin.....	14
4.	Commission Piste	15
5.	Commission Jeunesse.....	16
6.	Commission Cyclo-cross	19
VII.	REVUE DE PROJETS	21
1.	Offre licences 2020.....	21
2.	Divers.....	22
VIII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	23
IX.	QUESTIONS DIVERSES.....	23
	Annexes	24

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif. En l'absence de Yannick POUHEY, Ludovic SYLVESTRE est désigné secrétaire de séance. Concernant le calendrier, il faut noter que le Bureau Exécutif du mois de novembre est déplacé au jeudi 14 novembre 2019. Par ailleurs, le Président adresse ses chaleureuses félicitations à Marie-Françoise POTEREAU pour sa décoration au grade de Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2019

Le Président énumère les modifications apportées au PV de la réunion du 16 mai 2019.

Sous réserve de la prise en compte de ces modifications, le PV de la réunion du Bureau Exécutif du 16 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le Président remercie Charles THEFENNE pour son travail auprès de la FFC et accueille son successeur au poste de DSI, Fabien RAFFOUX.

1. Point sur le projet numérique

Fabien RAFFOUX présente tout d'abord la démarche de prise de licence dématérialisée. La saison 2020 représentera une saison de transition au cours de laquelle les clubs pourront continuer à demander des licences via l'ancien procédé. Les clubs resteront prescripteurs de la licence ; ils représenteront les relais entre les licenciés et les comités. La validation préliminaire passera par les clubs, alors que la validation définitive reste au niveau des comités régionaux. Le paiement par carte bleue sera opérationnel à partir de la saison 2021. Pour un nouveau licencié, il conviendra d'abord d'activer son espace à l'aide du compte FFC. Il pourra ensuite choisir entre une licence individuelle et une licence club. La sélection du club entraîne forcément de la part de ce dernier l'acceptation du licencié.

Une fois que le visiteur a sélectionné la licence visée, il parvient sur la page de téléchargement des fichiers (notices d'assurance, avenants, etc.). Concernant le certificat médical, un modèle pourra être proposé par la FFC pour une présentation au médecin. Le futur licencié aura également la possibilité d'utiliser la liasse. Une fois ce certificat médical édité par le médecin, la Fédération poussera à la dématérialisation pour l'enregistrement au sein du système. Il est prévu pour ce document une durabilité de 3 à 5 millésimes. C'est le club ou le comité régional qui valide ce certificat, s'il est numérisé. S'il n'est pas numérisé, seul le comité régional procédera à sa validation. La photographie sera valable 3 ans pour les moins de 20 ans et 10 ans pour les autres licenciés. Sa validation passe uniquement par le club.

Il sera en outre réclamé une copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport, ce qui implique de doter les comités régionaux d'un scanner, afin de faciliter cette phase d'enregistrement des pièces. Une fois toutes les pièces fournies, le club peut

procéder à la validation finale. Il pourra alors émettre les informations vers le comité régional à l'aide d'un bordereau. Ce bordereau retracera toutes les informations en matière de paiement et de justificatifs. Ainsi, les comités régionaux pourront s'assurer qu'ils disposent bel et bien de toutes les pièces requises. Si la demande est validée, un courriel sera émis vers le demandeur avec sa licence en pièce jointe. La licence sera en outre disponible dans l'espace licencié et dans l'application MyCoach. Les prérequis au process de prise de licence dématérialisée sont le déploiement de l'espace club et la mise en place du dispositif de gestion des mineurs.

S'agissant de la licence dématérialisée, un format est préconisé par l'UCI. deux « QR Codes » seront intégrés à la nouvelle licence : l'un permet la validation instantanée du document et l'autre concerne les engagements sur les épreuves. Fabien RAFFOUX présente aux membres du Bureau Exécutif la proposition de format de la licence dématérialisée, sachant qu'il faudra ajouter un champ supplémentaire relatif au contact en cas d'urgence.



Le principe consiste à reprendre les préconisations de l'UCI. En conclusion, le planning prévisionnel érige au rang de priorités pour la DSI les projets suivants :

- le nouveau site fédéral,
- la prise de licence dématérialisée,
- le déploiement de la licence dématérialisée.

En juillet 2019, il conviendra notamment d'œuvrer à la mise en place de l'espace club et à la définition des processus de mutation/autorisation de courir/sortie du territoire pour dématérialisation. En août 2019, il s'agira notamment de travailler à la mise en place de la filiation parents/enfants sur l'espace licencié et à la finalisation du processus de prise/renouvellement de licence. Le nouveau site Internet devrait être opérationnel en septembre 2019. En novembre et décembre 2019, il conviendra de travailler à la mise en place d'un nouveau système de saisie des résultats.

Gilles DA COSTA tient à féliciter les équipes de la DSI pour l'ensemble de ces travaux. La mise en place du dispositif de paiement à distance devra être appréhendée attentivement avec les comités régionaux. En effet, la situation de trésorerie s'en trouvera inversée. Par ailleurs, la notion de la dématérialisation porte un enjeu d'inclusion. Il conviendra ainsi de prévoir un certain nombre d'actions permettant à ceux qui ne sont pas forcément à l'aise avec les dispositifs numériques d'être tout de même licenciés (par exemple, un système d'accompagnement).

Fabien RAFFOUX confirme que le processus matérialisé sera conservé pour répondre aux besoins de ces populations. Il est en outre possible pour les clubs d'accéder directement aux licences, pour éventuellement les émettre de nouveau ou les réimprimer. Même s'il peut être affiché sur smartphone, le format de licence présenté correspond à un format imprimable.

Gilles DA COSTA suggère également de procéder à un inventaire du matériel informatique au sein des comités régionaux. Lors de l'introduction de Cicle, les comités régionaux avaient en effet dû procéder à certains investissements matériels.

Fabien RAFFOUX répond que les comités régionaux n'auront pas d'investissements supplémentaires à réaliser, dans la mesure où tout sera hébergé en central, sur une plateforme d'hébergement externe.

Ludovic SYLVESTRE insiste sur l'importance d'accompagner les populations en difficulté vis-à-vis des dispositifs numériques. Pour mémoire, il sera bel et bien possible d'imprimer cette nouvelle licence sur papier. Les comités régionaux ne devront toutefois pas utiliser des cartons de licence.

Ludovic SYLVESTRE confirme que le retour de la photographie correspond à une demande forte. De plus, l'adresse postale est supprimée par rapport à la licence actuelle, tout comme la double-signature. Il conviendra de faire le point sur la nécessité d'intégrer ou non les informations relatives au contrôle antidopage. Il s'agit aussi de savoir si le logo de l'UCI doit figurer sur la licence.

Fabien RAFFOUX précise qu'il est possible de réduire la taille de la photographie ou de déplacer un « QR Code » afin de faire figurer le logo de l'UCI.

Le Président suggère à Fabien RAFFOUX d'effectuer un essai graphique pour intégrer le logo de l'UCI.

Fabien RAFFOUX soumettra donc deux propositions au Bureau Exécutif de juillet 2019, avec la présence du logo UCI au recto puis au verso de la licence.

Ludovic SYLVESTRE rappelle que la DSI avait transmis un courriel à tous les licenciés dans le but de les encourager à activer leur espace individuel. À ce jour, 5700 espaces ont été ouverts.

Fabien RAFFOUX demande si les membres du Bureau Exécutif sont favorables à la généralisation de la création de l'UCI ID à tous les licenciés dès l'édition de la licence (quel que soit le type de licence).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Fabien RAFFOUX fait en outre état d'un dysfonctionnement au niveau de Cicle sur les grilles des prix attribués aux coureurs. En effet, dans Cicle, les grilles sont enregistrées avec des décimales alors que le système de paiement des primes n'accepte que des entiers. La modification du système présenterait un coût conséquent, puisque le prestataire aurait à intervenir.

Ludovic SYLVESTRE propose d'arrondir les nouvelles grilles de prix à l'euro près plutôt que de mobiliser des coûts importants pour transformer le système informatique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Statistiques arrêtées au 31 mai 2019.

Le Président présente les statistiques arrêtées au 31 mai 2019 (cf. Annexe 1), qui confirment la tendance baissière : -2328 licenciés par rapport au 31 mai 2018 (-2,06 %). Deux comités métropolitains sont toutefois en hausse : Auvergne/Rhône-Alpes et Bourgogne/Franche-Comté. Dans un contexte baissier, il est constaté l'entrée de 12 femmes licenciées (+0,1 %). L'analyse par activité montre que le cyclisme traditionnel plonge de 3,14 % ; le VTT baisse de 0,78 %, le BMX de 0,43 %. L'analyse par grands blocs d'activité fait état d'une baisse de 2,25 % chez les pratiquants et de 2,36 % chez les dirigeants. Dans ce contexte global, il apparaît urgent de muscler les actions sur les licences.

Gilles DA COSTA remarque que la tendance baissière est continue depuis trois ans. Dès lors, il convient d'explorer plus finement les causes de cette baisse, qui s'avère conséquente. Sans connaître les causes d'un phénomène, il se révèle en effet très complexe d'identifier des solutions pertinentes. À ce titre, une investigation soutenue, structurée et organisée devrait être menée afin d'aller au-delà du simple constat non objectif.

Le Président considère que la digitalisation permettra de procéder à un questionnement plus précis sur les non-renouvellements de licences. Au-delà des actions de relances, des enquêtes pourraient en effet être conduites sur les éventuels freins au renouvellement. Le Président est ouvert aux propositions sur d'autres méthodologies d'investigation.

Ludovic SYLVESTRE partage l'analyse de Gilles DA COSTA. Il faut noter que 50 % des comités régionaux n'ont pas répondu au questionnaire leur ayant été envoyé. L'analyse des statistiques arrêtées au 31 mai 2019 aboutit à un constat particulièrement inquiétant : les catégories pupilles, benjamins et minimes sont marquées par une baisse de quasiment 1500 licences. L'opération « savoir rouler » pourrait compenser cette baisse sur les jeunes.

Éric JACOTE estime qu'au-delà de la question du certificat médical, la FFC est également pénalisée par la fusion des régions, qui contraint les participants à accomplir de longs trajets. Le public manifeste le souhait de pratiquer du sport de proximité. Une réflexion doit être menée sur cet enjeu.

Marie-Françoise POTEREAU confirme qu'une grande réflexion doit être conduite sur les notions d'accueil en club et d'activité de proximité.

Ludovic SYLVESTRE suggère à la FFC de prendre contact directement avec les clubs qui sont touchés par des baisses conséquentes du nombre de jeunes licenciés par le biais d'un sondage afin de mieux maîtriser les causes de cette baisse. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Résultats

Le Président salue la présence de coureurs français sur les podiums en Coupe du monde de VTT. Il se réjouit notamment du retour de Pauline FERRAND-PREVOT et des récents succès des pilotes de BMX en Coupe du monde. Concernant la route, le Président fait mention des belles performances d'Arnaud DEMARE, de Valentin MADOUAS et de Nans PETER lors du Tour d'Italie 2019.

4. Évènements

Le Président félicite tous les organisateurs français d'évènements internationaux, comme la Coupe du Monde BMX à Saint-Quentin-en-Yvelines, le Championnat de France VTTAE à Épinal, la Coupe du Monde de BMX Freestyle à Montpellier, la Coupe d'Europe de BMX à Sarrians ou encore le Championnat d'Europe Juniors de Cyclisme en Salle à Geispolsheim.

5. UCI et International

Le Président relate une rencontre avec Enrico DELLA CASA, Secrétaire général de l'Union européenne de cyclisme (UEC).

6. COJO

Le Président fait état d'une rencontre entre Thomas BACH et les Présidents des Fédérations olympiques au siège du CNOSF.

7. CNOSF

Le Président explique que le 16 mai 2019, une réunion de l'ensemble des Fédérations a essentiellement porté sur le sujet des cadres techniques. Par la suite, Denis MASSEGLIA a adressé un courrier au Président de la République.

8. Ministères/Agence

Le Président indique que le 21 mai 2019, la ministre des Sports a transmis un courrier sur le sujet des cadres techniques. Ce document fait notamment état de la désignation de deux « tiers de confiance », Yann CUCHERAT et Alain RESPANDY-BERNARD, chargés de remettre leurs conclusions pour la fin de l'année 2019.

Par ailleurs, le 23 mai 2019, Gilles QUENHERVE a présidé une première rencontre avec la FFC et la FFM. Selon la FFM, la présence d'un moteur fait que le véhicule entre dans la délégation de la moto. La FFM conteste la possibilité de mesurer une puissance maximale à un instant T. Pour la FFC, l'arrêt de l'assistance à 25 km/h et en cas de non-pédalage représente un argument fondamental.

9. Parlementaires

Le Président diffuse la vidéo de la question orale posée le 4 juin 2019 au Sénat par Jean-Jacques LOZACH sur le rapprochement entre la FFC et la FFCT, ainsi que la réponse de la ministre des Sports (cf. Annexe 2).

10. Région, Département des Yvelines et SQY

Le Président précise qu'une présentation chiffrée a été réalisée par Anne LE PAGE et Cédric CHAUMOND. Un prochain rendez-vous est prévu le 3 juillet 2019.

Par ailleurs, le 9 juin 2019, le Président a eu l'honneur de remettre le label « Terre d'Excellence Cycliste » au Conseil Départemental des Yvelines et à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

11. CNSD

Le Président annonce la signature d'une convention avec le CNSD. Les accords passés avec la ministre des Armées, Florence PARLY, permettent de garantir 12 places pour des cyclistes dans le cadre des contrats avec l'Armée de champions.

12. Activités fédérales

Le Président évoque l'annonce officielle survenue le 1^{er} juin 2019 de l'attribution du Championnat de France 2020 sur route à Plumelec (18 au 21 juin 2020).

Par ailleurs, il relate une récente visite en Occitanie pour rencontrer Denis BRISCADIEU, qui porte un projet de vélodrome couvert à L'Isle-Jourdain.

13. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS indique que les processus de recrutement d'un développeur et d'un logisticien DAS ont été lancés. En outre, la nouvelle responsable des Ressources humaines a pris ses fonctions le 20 mai 2019 et travaille activement à l'établissement d'un organigramme global. Par ailleurs, le Document Unique d'évaluation des Risques est en cours de finalisation. Enfin, une phase de réflexion collective ouverte à tous les salariés a eu lieu avec Ysern & Associés afin d'identifier des noms pour la nouvelle offre de licences.

Le Président fait également état d'un projet de mutualisation de l'accueil. Il s'agirait en effet de remonter l'accueil de la Fédération au niveau de celui du vélodrome.

Ludovic SYLVESTRE exprime en outre son inquiétude concernant le manque de bras au niveau de la logistique fédérale, alors que les services de la DAS sont en pleine période d'activité (Championnats de France)

IV. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Formation fédérale

Christophe MANIN effectue une présentation de la nouvelle formation fédérale. Ce chantier est en cours depuis la mise en place de la DTN et de l'Institut national de formation (INF). Le passage effectif à cette nouvelle formation fédérale aura lieu en juillet 2019. Pour mémoire, les deux grands objectifs du projet fédéral étaient les suivants :

- Développer les formations fédérales dans un esprit de simplification et d'efficacité ;
- Moderniser les méthodes et les outils de formation.

Dans ce contexte, l'objectif opérationnel visait à définir une filière de formation plus lisible par rapport aux enjeux de développement et d'encadrement des pratiques cyclistes. Aussi, trois nouveaux diplômes entrent en vigueur :

- animateur fédéral ;
- éducateur fédéral ;
- entraîneur fédéral.

Le module Accueil s'adresse aux licenciés à partir de 16 ans et se positionne au niveau des comités régionaux. Les formations « animateur fédéral » et « éducateur fédéral » sont également mises en place au niveau des comités régionaux. Le troisième niveau de qualification, « entraîneur fédéral », se déploie exclusivement à l'échelle nationale, au niveau de l'INF. En outre, la délivrance des diplômes est centralisée par l'INF, afin de s'assurer que le cahier des charges est bel et bien respecté. Les anciens diplômés sont équivalents aux nouveaux, sous réserve de passer un module de remise à niveau.

La formation « animateur fédéral » se rapporte à l'encadrement des jeunes enfants et du public débutant. Ces animateurs travaillent sur tous supports vélo. La formation est complétée d'un stage pédagogique de 20 heures. De son côté, la formation « éducateur fédéral » concerne l'encadrement des 8-16 ans ou des pratiquants déjà initiés. Cette formation s'organise autour de 5 mentions : VTT, Route & Piste, BMX Race, BMX Freestyle et Cyclo-cross. La formation est complétée par un stage pédagogique de 30 heures. Enfin, la formation « entraîneur fédéral » concerne des bénévoles intervenant dans des clubs de DN, pour la compétition juniors et adultes. Pour cette formation, le prérequis consiste à être éducateur fédéral. Cette formation est complétée par un stage pédagogique de 40 heures.

Au final, ce projet de réforme est le fruit d'un travail collectif, avec une forte adhésion de tous les CTS. L'utilisation de la formation ouverte à distance conduit à raccourcir le temps de formation en présentiel, sans abaisser la qualité de la formation. Jusqu'à présent, l'entraîneur club recevait 9 jours de formation ; il y aura désormais 4,5 jours de présentiel et 3,5 jours de formation ouverte à distance. De plus, ce cursus repose sur un corpus pédagogique identique pour tous. La formation ouverte à distance permet de s'adapter au rythme des apprenants. Ces derniers ne sont pas seuls, car avec le système Claroline, le formateur suit en permanence le stagiaire.

Le Président précise que ce projet répond pleinement à l'objectif de simplification, de modernisation et de mise à disposition de ressources.

Cathy MONCASSIN-PRIME constate que la formation « animateur fédéral » requiert 3,5 jours de présentiel. Le stagiaire doit donc mobiliser deux week-ends. Au total, il faut trois week-ends (avec le module Accueil) pour obtenir un premier diplôme, ce qui peut représenter un frein.

Christophe MANIN assure que toutes les formations permettent d'économiser du temps par rapport au dispositif précédent.

Marie-Françoise POTEREAU demande si un état des lieux a été réalisé concernant les actuels diplômés. Il faut aussi s'interroger sur la manière de mobiliser les potentiels stagiaires à travers une campagne de communication. Par ailleurs, une action très spécifique devrait être conduite pour former davantage d'éducatrices. La nouvelle réforme doit inciter le public féminin du cyclisme à se former sur les différents niveaux.

Christophe MANIN relève qu'un travail de communication doit être conduit pour motiver les bénévoles à se former. Il s'agira de mettre en exergue les avantages liés au nouveau système de formation. De plus, les cahiers des charges des structures devront imposer ces diplômes. Cette filière de formation fédérale devrait à terme devenir un prérequis à la formation professionnelle.

Marie-Françoise POTEREAU prend l'exemple de l'arbitrage : il faut 10 % de femmes inscrites pour que la formation soit ouverte. Il conviendrait d'étudier un dispositif de ce type pour les formations déclinées dans les régions. Il s'agirait de se baser sur un levier incitatif pendant au moins deux ans. Il est impératif d'engager une véritable démarche volontariste sur ce sujet.

Le Président partage cette analyse, mais note que la notion de seuil pourrait toutefois se révéler dangereuse pour l'organisation des formations.

Ludovic SYLVESTRE salue le travail effectué par les équipes pour rendre les formations fédérales plus lisibles. Concernant la notion de validation des acquis de l'expérience (VAE), il rappelle qu'il existe des demandes émanant du terrain.

Le Président en déduit qu'il convient d'intégrer un dispositif de VAE dans la formation, sans que le système soit trop complexe. La VAE pourrait être partielle, sur une série de blocs de compétences.

Gilles DA COSTA estime que la gestion d'acquis sur des durées de formation aussi courtes pourrait se révéler fort complexe.

Éric JACOTE remarque qu'un sportif de haut niveau a de l'expérience en sa qualité d'athlète, mais il n'est pas pour autant forcément en mesure d'entraîner des jeunes. Il conviendrait de mettre en place un module de validation afin de faire le point sur cette expérience.

Le Président en déduit qu'il conviendra de continuer à travailler sur le sujet de la VAE.

Marie-Françoise POTEREAU considère que les premiers niveaux de formation devraient être systématiquement dispensés dans les pôles, avec une dose d'adaptabilité.

Christophe MANIN partage cette analyse.

Gilles DA COSTA remarque que la voie « animateur fédéral » ne doit pas être dévalorisée ou discréditée. La FFC a absolument besoin d'animateurs fédéraux, et cette voie doit être prise en compte comme il se doit. Toutefois, l'une des principales faiblesses de la FFC réside dans la difficulté à renouveler les dirigeants. Certes, il est nécessaire de traiter les sujets sportifs, mais une action doit être conduite à destination du public des dirigeants. Enfin, il convient de noter que la loi « Choisir son avenir professionnel » de 2018 conforte l'apprentissage. La FFC pourrait à ce titre devenir un organisme de formation. La Fédération a besoin d'emplois salariés qui épaulent les équipes de dirigeants à différents niveaux.

Le Président fait justement état d'un prochain rendez-vous avec Yves PARET sur ce thème de la constitution de CFA. Michel CALLOT confirme la nécessité de lancer les démarches de création de CFA dans les meilleurs délais.

2. Campagne CNDS

Christophe MANIN rappelle que la FFC fait partie des 28 fédérations qui expérimentent la répartition des subventions territoriales de l'agence nationale du sport en 2019. Ce dossier est coordonné par Cédric CHAUMOND, DTN adjoint. La FFC gère ainsi une répartition totale de 1 086 500 euros. L'agence nationale du sport met un accent particulier sur l'emploi sportif, avec l'objectif de créer 1900 emplois (avec une enveloppe de 48,28 millions d'euros).

Une page spécifique été mise en ligne sur le site de la FFC. Huit types de projets sont éligibles pour les associations :

- Structuration d'une École française de cyclisme ;
- Organisation de séquences « savoir rouler » ;
- Développement d'une pratique cyclisme santé ;
- Offre de pratique régulière « Cyclisme au féminin » ;
- Organisation de manifestations ou stages cyclistes 100 % filles ;
- Organisation du dispositif « Défi Champion/Championne » ;
- Organisation de contre-la-montre ou de cycloportives ouverts à tous les publics ;
- Projets de gestion et d'animation de sites.

L'ouverture de la campagne a eu lieu le 17 mai 2019, avec le déploiement du Compte Asso. La FFC a envoyé un courrier à tous les comités et clubs le 24 mai 2019. Le 10 juin 2019 est survenue la clôture des demandes de subvention pour les comités régionaux et départementaux. Le 17 juin 2019, il est prévu une clôture des demandes de subvention pour les clubs. Entre le 17 juin et le 4 juillet 2019, une analyse des dossiers sera menée par des référents régionaux. La commission CNDS de la Fédération se réunira les 30 et 31 juillet 2019 afin de rendre ses conclusions à l'agence nationale du sport. À ce stade, 123 dossiers clubs et comités se sont enregistrés, pour un total de subventions demandées atteignant 940 000 euros. A ce jour, 11 comités régionaux ont déposé une demande.

Cathy MONCASSIN-PRIME félicite vivement Cédric CHAUMOND pour le travail mené sur le Compte Asso, puisqu'il est extrêmement simple de constituer un dossier.

Christophe MANIN ajoute que le 11 juin 2019, une réunion des référents régionaux s'est tenue en visioconférence. À cette occasion, Cédric CHAUMOND a présenté une grille d'analyse des projets, afin d'aider les comités régionaux. La prochaine étape consiste à attendre la date de fermeture des dossiers, fixée le 17 juin 2019 à midi.

Ludovic SYLVESTRE précise qu'il faut mener une action directe auprès des comités afin de les inviter à respecter la date limite.

Christophe MANIN résume en notant qu'il s'agira de relancer les comités n'ayant pas encore répondu et de se montrer ferme sur la date limite du 17 juin 2019 à midi.

V. POINT FINANCIER

1. Rapprochement budgétaire

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS explique qu'au 30 avril 2019, le résultat est positif à hauteur de 419 519 euros. Ce résultat est supérieur à hauteur de 258 926 euros par rapport à celui qui avait été prévu. Cet écart s'explique notamment par un plus grand nombre de droits d'organisations et de moindres dépenses dans la gestion fédérale. Suite au dépassement du budget de la piste lors du premier semestre 2019, le pilotage engagé de la part du DTN et de ses services porte ses fruits. Concernant le sponsoring, le budget est totalement tenu. S'agissant des échanges de marchandises, il convient encore de mettre en place le système de stock en temps réel. Le dispositif devrait être finalisé à partir de la mi-juillet 2019, ce qui permettra d'agir sur du pilotage de stock.

Un autre enjeu important concerne le lancement prochain du système de reporting automatisé. Ainsi, tous les responsables de lignes budgétaires recevront leur tableau avec le préengagé et l'engagé. Il reste encore à finaliser quelques paramétrages. L'objectif consiste à envoyer ces tableaux 3 ou 4 jours avant chaque Bureau Exécutif, afin d'expliquer les écarts.

Gilles DA COSTA précise que le pilotage assez serré permet de considérer que les objectifs globaux du budget 2019 peuvent être atteints. Les actes de gestion courante se fiabilisent. Concernant la présentation des comptes à l'Assemblée générale, il conviendra de bien faire la distinction entre le budget tel que voté à l'AG, le budget rectificatif et la situation finale.

2. Contrôle fiscal

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS précise que le contrôleur a effectué sa dernière intervention le 7 juin 2019. La FFC devrait obtenir un montant de 76 000 euros lié au dégrèvement de la TVA non récupérée sur les partenariats en 2016 et 2017. Cela permettrait de compenser un redressement sur la TVA à autoliquider sur les charges associatives. Par ailleurs, en 2016 et 2017, la FFC a reçu des factures TTC de la part de fournisseurs étrangers. Il convient de refuser de telles factures, car seule la TVA française peut être prise en compte.

3. Comité d'Ile-de-France

Gilles DA COSTA évoque un projet de convention visant à intégrer le fait que les 32 000 euros dus à la FFC pouvaient faire l'objet d'un versement exceptionnel en 2019. Depuis, il est apparu que le Comité pourrait honorer la facture déposée auprès du TGI. Si cette dernière procédure allait à son terme, il serait plus pertinent de ne pas toucher à la convention. Dans le courrier adressé au Comité d'Ile-de-France, il conviendrait donc d'introduire cette hypothèse.

4. Assurances des véhicules

Gilles DA COSTA note qu'un état de situation a été réalisé par Gras-Savoie. Il devrait conduire à diminuer la prime d'assurance et permettrait d'envoyer des montants substantiellement réduits aux comités régionaux.

Christophe LAVERGNE ajoute que Gras-Savoie a proposé d'effectuer une démonstration de son logiciel lors des journées de réunion des secrétaires administratives.

5. Préparation du document d'orientation budgétaire

Gilles DA COSTA explique qu'une base de communication doit être proposée au Conseil fédéral. L'année 2020 correspond à la dernière année du mandat. Dans ce contexte, l'enjeu consiste à assurer les conditions de la continuité. Au niveau des ressources, il convient de mieux intégrer l'impact négatif lié aux licences dans les budgets prévisionnels. Pour l'heure, la FFC se situe plutôt dans un objectif de maintien de la situation de tarification des licences.

VI. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. Commission Route

Ludovic SYLVESTRE effectue tout d'abord un point sur la méthode de labellisation des futurs clubs N1, N2 et N3 pour la saison 2020. Tous les documents permettant de remplir les dossiers de labellisation seront mis en ligne le 12 juillet 2019. La date limite de réception des déclarations d'intention est fixée au 15 septembre 2019, alors que la date limite de réception des dossiers de candidatures est établie au 2 novembre 2019. L'objectif est d'informer le Bureau Exécutif du 9 janvier 2020 des validations de la commission d'aide et de contrôle de gestion (CACG) et d'approuver les dossiers. Par ailleurs, la nouvelle version du règlement de la CACG a été remise aux membres du Bureau Exécutif. Le seul changement majeur concerne l'article 5, avec le passage suivant :

Aucune décision favorable de la CACG ne pourra être émise si le Dossier de candidature, accompagnée des documents justificatifs demandés, a fait l'objet d'un avis défavorable de la part de la Commission Nationale Route et/ou de la Direction Technique Nationale sur les points relevant de leurs attributions.

Une autre modification propose la suppression des points de pénalité liés aux retards de transmission de dossiers.

La nouvelle version du règlement de la CACG est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE propose par ailleurs de donner la possibilité aux clubs, d'organiser des épreuves diverses sur route, ex : Elimination, en ajoutant une ligne dans la tarification fédérale 2020, à savoir : « courses diverses » (1.40.2). Cela permettrait d'envoyer dans les régions le signal selon lequel il est possible de proposer autre chose que des épreuves classiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau pour la saison prochaine a été remise aux membres du Bureau Exécutif. Il s'est agi de rester dans le cadre défini par le ministère des Sports. Il est noté la présence de deux femmes : l'une sur route et l'autre sur BMX.

Enfin, Ludovic SYLVESTRE aborde le sujet des candidatures aux épreuves officielles. Jusqu'à présent, la signature du comité régional était requise. Il est désormais demandé aussi l'avis du comité régional, à travers un commentaire. Sa signature ne l'engage en rien, et son avis peut très bien être positif ou réservé. Cette démarche pourrait éventuellement être étendue aux autres disciplines.

2. Commission Cyclisme pour tous

Le Président fait part de la proposition suivante concernant le règlement des FFC Master Series. Compte tenu notamment des conditions météorologiques difficiles en ce printemps 2019, il semblerait que les quotas de qualification inclus dans la réglementation soient trop bas et ne garantissent pas une participation suffisante aux Championnats de France Master. La Commission Cyclisme pour tous propose donc de passer le quota hommes de 40 % à 60 %, et le quota femmes de 50 % à 70 %, tout en laissant éventuellement une solution de repêchage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Commission Cyclisme féminin

Marie-Françoise POTEREAU présente le projet de réforme des DN femmes. Elle se déploiera en deux temps, avec une réforme partielle en 2020 et une autre en 2021. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Apporter des évolutions pour favoriser le développement du cyclisme féminin ;
- Hausser le niveau des DN et des filles ;
- Renforcer une structuration des clubs en termes d'effectifs et de niveau ;
- Favoriser le développement du cyclisme féminin de manière plus générale.

Les propositions sont les suivantes :

- 1) Revoir le classement par points :
 - Volonté de pouvoir classer les 80 premières filles en 1^{re} catégorie ;
 - Pouvoir aux comités régionaux pour le classement des 2^e et 3^e catégories (selon effectif et nombre de DN dans le comité).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- 2) Création de deux niveaux National :
 - Changement d'appellation : National 1 femmes (maximum 10 structures) et National 2 femmes (libres) ;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Éric JACOTE estime que proposer un départ décalé sur deux épreuves serait pertinent, d'autant que des transpondeurs sont disponibles.

Marie-Françoise POTEREAU rappelle qu'il y a 140 filles au départ au maximum, puis 90 en fin de saison. De plus, le fait de proposer un départ décalé demande à l'organisateur une structuration renforcée. Il peut toutefois être proposé à un organisateur volontaire de tester ce système de départ décalé sur une épreuve.

Éric JACOTE considère que le fait de ne pas proposer de courses de niveaux entraîne une démotivation des coureuses. Par ailleurs, concernant le cahier des charges, il juge l'ouverture aux étrangères en National 2 contreproductive par rapport aux souhaits initiaux.

Christophe LAVERGNE suggère de ne pas faire mention dans le cahier des charges de l'expression « étrangères hors EEE », puisque ce point figure déjà dans la réglementation générale.

Les cahiers des charges tenant compte de cette modification sont adoptés à l'unanimité.

- 3) Conservation d'un seul circuit de Coupe de France en 2020
 - But : Avoir un aperçu de la classification des DN en 2020 ;
 - Projet 2021 : Deux circuits de Coupe de France (N1 et N2).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE s'enquiert de la manière dont seront choisis les clubs N1 en 2020, et il précise qu'il conviendra en outre d'établir un rétroplanning précis.

Marie-Françoise POTEREAU détaille par la suite la nouvelle grille de points proposée : une pour chaque niveau, avec un barème identique.

Cathy MONCASSIN-PRIME note que dans le cahier des charges, ne figure aucun critère de formation des jeunes filles, notamment les juniors.

Le Président précise que l'idée globale consiste à aligner très progressivement la réforme femmes sur celle des hommes. Il ajoute qu'il serait pertinent de déployer à terme des départs décalés.

4. Commission Piste

Le Président indique que suite à différentes discussions avec les organisateurs et autres acteurs de la piste en France, la Commission Nationale Piste a remarqué qu'il serait nécessaire de mettre en place un calendrier national piste, où toutes les épreuves sur piste en France apparaîtraient. Toutes les épreuves devront alors passer au niveau fédéral. De plus, ce calendrier national participerait au bon déroulement et au développement du classement national piste. L'objet de ce calendrier national n'est pas de créer une sur tarification fédérale, mais de créer un calendrier unique. De ce fait, la Commission Nationale piste propose au Bureau Exécutif de la FFC de voter un accord de principe pour l'étude de réalisation du projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, le Président explique que les modifications règlementaires suivantes sont proposées :

Disciplines	Dates du BE	Propositions des commissions
PISTE	13/06/19	Modifications et ajouts au règlement fédéral : Suite à la modification du règlement fédéral votée lors du Bureau Exécutif du 14 mars 2019, la Commission Nationale Piste propose, afin que l'association France Demi-Fond puisse former de nouveaux Stayers pour répondre aux exigences fédérales et internationales d'ajouter au règlement fédéral la mention suivante : <u>DEMI-FOND</u> Ancien texte du règlement fédéral : 3.2.195 Les entraîneurs âgés au maximum de 65 ans (dans l'année) doivent présenter une licence FFC d'entraîneur ainsi que le permis de

		<p>conduire à moto avec un certificat médical d'aptitude physique à cette pratique.</p> <p>Nouveau texte :</p> <p>3.2.195 Les entraîneurs âgés au maximum de 70 ans (dans l'année) doivent présenter une licence FFC d'entraîneur ainsi que le permis de conduire à moto avec un certificat médical d'aptitude physique à cette pratique. À compter du 1^{er} janvier 2021, l'âge maximum requis pour les entraîneurs sera, conformément à la réglementation UCI, de 65 ans (dans l'année).</p>
--	--	--

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5. Commission Jeunesse

a. Réforme TFJC 2020

Cathy MONCASSIN-PRIME indique que, pour donner suite au Bureau Exécutif du 16 mai 2019, la commission souhaite apporter des précisions sur la réforme 2020 du TFJC.

- Concernant les CLM avec le nombre incertain de filles, la commission propose de garder le principe de départ avec handicaps. Les filles de la même catégorie pourraient participer avec les garçons de la catégorie inférieure en prenant le même départ. Ainsi, le nombre de participants au départ ne serait pas une contrainte.
- Concernant les jeunes arbitres, la commission propose que chaque comité régional désigne 2 jeunes arbitres (1 garçon et 1 fille) au sein de son territoire à la charge du comité régional. Cela ferait un groupe de 24 jeunes arbitres à encadrer au lieu de 65 si chaque club devait en désigner un, ce qui est plus raisonnable en termes de pédagogie et de formation aussi bien pour les jeunes arbitres que les formateurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b. Réforme Coupe de France Cadets des Départements 2020 :

➤ Nombre d'épreuves/Calendrier :

La commission propose de garder 4 week-ends de compétitions toutes disciplines confondues comptant pour la Coupe de France Cadets des Départements 2020.

- Saison de Cyclo-cross en année N-1 : Date des manches interrégionales à organiser selon les possibilités locales. Ainsi, la saison de septembre à décembre 2019 compterait pour la Coupe de France Cadets des Départements de l'année 2020.
- Avril 2020 : Jour 1 : Contre-la-montre individuel ; Jour 2 : Épreuve sur route avec un circuit plat de préférence, en fonction des possibilités locales.

- Mai 2020 : Jour 1 : Contre-la-montre par Équipe ; Jour 2 : Épreuve sur route avec un circuit vallonné, en fonction des possibilités locales.
- Juin 2020 : Manche Piste

Les responsables interrégionaux seraient libres de positionner chaque manche au sein du mois proposé en collaboration avec le comité régional d'accueil et selon les possibilités techniques d'organisation de chaque comité local d'organisation.

- Juillet 2020 : La commission propose de rassembler les deux finales nationales sur route de la Coupe de France Cadets et la Coupe de France Minimes — Cadettes au cours d'un même week-end à savoir les 18 et 19 juillet 2020 afin de préparer les sportifs qui participeront aux Championnats de France sur Route de l'Avenir.

Cette finale serait organisée de la manière suivante :

- Samedi : CLM Individuel pour les Minimes - Cadettes et CLM par Équipe pour les Cadets
 - Dimanche : Épreuve sur route pour les Minimes - Cadettes ainsi que pour les Cadets
- Septembre 2020 : La finale nationale sur piste serait organisée aux dates habituelles du 2^e ou 3^e week-end selon les possibilités du comité local d'organisation.

La commission propose de créer des épreuves sur piste destinées aux Minimes — Cadettes selon une logique de participation par club. En effet, il est proposé d'organiser sur la 2^e journée de la finale nationale piste un omnium composé d'épreuves telles que le Scratch, l'Élimination, la Tempo Race, et la Course aux points organisées selon la réglementation fédérale en vigueur.

Ces sportives ne seraient pas prises en charge par le comité local d'organisation pour la saison 2020.

Par conséquent, les Minimes-Cadettes auraient également une manche piste interrégionale qui compterait dans le classement général de la Coupe de France Minimes — Cadettes. Le programme sportif de ces manches piste interrégionales serait le même que la finale nationale afin de les préparer physiquement, techniquement, et stratégiquement. Les 4 premières concurrentes de chaque manche piste interrégionale seraient qualifiées à la finale nationale sur piste. La grille de points de cette manche piste interrégionale serait la même que celle appliquée sur les manches route interrégionales de la Coupe de France Minimes — Cadettes allant de 45 points pour la 1^{re} place jusqu'à 1 point pour la 32^e place et suivantes.

En plus de cette manche piste interrégionale en juin pour les Minimes — Cadettes, il est entendu que les week-ends d'avril et mai sur route feraient partie des manches de la Coupe de France Minimes — Cadettes en incluant aussi les épreuves de contre la montre le jour 1 de chaque week-end. Le programme sportif sur route serait ainsi identique à celui des garçons sur la Coupe de France Cadets des Départements.

➤ **Découpage géographique :**

Étant donné qu'il est proposé une réduction du nombre de week-end de compétition, la commission souhaite attendre un an de plus la mise en œuvre de ces week-ends avant de revoir le découpage géographique actuel regroupant les 12 comités régionaux de métropole en 5 zones. Elle ne souhaite pas proposer un découpage en 7 zones, qui aboutirait à revenir aux anciennes régions non fusionnées, ce qui ne serait pas très lisible par rapport au récent découpage administratif français des nouvelles régions.

Le découpage géographique resterait donc inchangé pour la saison 2020.

➤ **Évolutions règlementaires :**

La commission propose des mises à jour règlementaires du règlement de la Coupe de France Cadets des Départements d'une manière générale et spécifique sur les 3 disciplines pour la saison 2020.

- Participation :

- Permettre la création d'une équipe bi ou tridépartementale sur chaque manche piste interrégionale uniquement, épreuve qui ne compterait pas pour le classement général par équipe. Le but est de faire courir les jeunes sur piste, de les motiver à faire de la piste en proposant des confrontations et de peut-être détecter des talents.
- Permettre au club organisateur uniquement, de constituer une équipe, selon les conditions de participation en vigueur, pour participer aux épreuves Piste, Route et Cyclo-cross.
- Lors des finales sur route et sur piste de la Coupe de France Minimes — Cadettes ainsi que la Coupe de France Cadets des Départements, la commission propose que la participation des DOM/TOM soit libre.
- Enfin, la commission propose que les épreuves interrégionales puissent être ouvertes selon les accords frontaliers existants avec les régions françaises et sur décision du comité régional d'accueil concerné.

- Composition des équipes :

- Lorsque des épreuves de contre-la-montre individuel ou par équipe sont organisées la veille d'une épreuve sur route sur les manches interrégionales et sur la finale nationale route, la composition des équipes doit rester identique sur les 2 jours de compétition par souci d'équité sportive.
- La participation des contre-la-montre le jour 1 sur les week-ends de manche interrégionale ainsi que sur la finale nationale route est obligatoire pour participer aux épreuves sur route du jour 2.
- Lors des contre-la-montre par équipe, les équipes doivent être composées de 4 à 6 cadets, et le temps réalisé sera pris sur le 3^e concurrent.

- Grille de points :
 - La commission propose de supprimer les points bonus attribués aux trois premiers coureurs de chaque manche interrégionale route (1^{er} : 20 points, 2^e : 15 points et 3^e : 10 points) pour éviter que les classements soient joués dès les premières épreuves et donc fausser la confrontation des participants.
- Matériel :
 - Pour éviter les mauvaises interprétations lors des épreuves de cyclo-cross, il est précisé que la largeur des pneumatiques limités à 33 mm ne concerne que les vélos de cyclo-cross et non les VTT.

Le Président insiste sur l'importance de conditionner le principe d'ouverture des épreuves interrégionales selon les accords frontaliers à l'accord du comité régional. Concernant la composition des équipes,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c. Modifications règlementaires du Titre 9 Écoles de cyclisme :

- La commission souhaite introduire un article de règlement précisant la participation des jeunes dans les épreuves de gentleman :

« Courses de gentlemen » :

Les courses dites de « gentlemen » se disputent par équipes de deux personnes : le gentleman et l'entraîneur.

- Gentleman : Les titulaires d'une licence Jeunes âgés de 11 à 16 ans inclus, c'est-à-dire les catégories de Benjamins à Cadets peuvent participer aux épreuves en qualité de gentleman sur présentation d'une licence sportive de l'année prouvant que le titulaire possède le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.
- Entraîneur : Tout compétiteur âgé de 17 ans et plus, titulaire d'une licence Compétition ou Pass'Cyclisme, et Pass'Cyclisme Open. L'entraîneur doit obligatoirement être un adulte, un enfant ne sera pas accepté.
- Saison : Les épreuves de gentlemen peuvent être organisées toute l'année.
- Distance : La distance maximale sera de 20 km.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Commission Cyclo-cross

Le Président rappelle que lors du Bureau Exécutif du 16 mai 2019, une discussion a eu lieu sur le doublement des manches de cyclo-cross. Il avait alors été proposé que les juniors hommes soient évacués de la manche du samedi, en raison des enjeux

scolaires. Compte tenu des attentes relayées par la base, dans la proposition qui sera adressée au Conseil fédéral, il conviendra de revenir sur cette mesure en acceptant les juniors hommes sur les deux journées de Coupe de France de cyclo-cross, le samedi et le dimanche.

Cette proposition est adoptée à la majorité (une abstention).

Par ailleurs, le Président présente le règlement des Championnats de France des comités régionaux :

Les disciplines concernées sont :

- VTT
- BMX
- BMX Freestyle
- Route
- Piste
- Cyclo-cross
- Cyclisme en salle
- Polo-vélo

➤ **Classement par discipline**

1) Il est attribué des points aux 3 premiers de chaque Championnat de France dans chaque catégorie avec attribution de maillot de Champion de France (hors épreuve Masters) et de chaque TF (BMX, VTT et JC) : 5 – 3 – 1 points

Pour les épreuves par équipe, seules les équipes composées de licencié(e)s du même comité se verront attribuer des points.

Pour les compétiteurs et compétitrices ex aequo, les points seront attribués selon leur rang réel.

Ex. : 2 compétiteurs/rices à la 1^{re} place recevront 5 points chacun(e)

2) Classement consolidé par discipline pour chaque comité

Le classement consolidé de la discipline est calculé par l'addition des points gagnés sur chaque podium de la discipline.

Pour chaque discipline, les points des comités sont octroyés de la façon suivante : 1^{er} comité = 30 points, 2^e comité = 29 points, 3^e comité = 28 points et ainsi de suite.

Si deux ou plusieurs comités sont ex aequo au sein d'une discipline, ils se verront attribuer les points selon leur rang.

Ex. : trois comités ont le même nombre de points à la 4^e place, ils se voient accorder chacun le nombre de points de ce rang soit 27 points. Il est entendu que le comité suivant aura le nombre de points du 7^e rang, soit 24 points.

3) Tous les coureurs (dont ceux intégrés dans des groupes sportifs sous contrat : Professionnels sur Route, Team de Marque VTT, Team Cyclo-Cross...) seront rattachés à leur comité de licence.

➤ Classement général

- 1) Chaque discipline bénéficie d'une pondération
 - Disciplines olympiques = coef. 4 (route, piste, VTT, BMX, BMX Freestyle)
 - Cyclo-Cross = coef. 2
 - Cyclisme en salle et Polo-vélo = coef. 1
- 2) Le classement général est établi en multipliant les points par le coefficient de la discipline et l'addition de toutes les disciplines.
- 3) Un trophée au (x) comité(s) vainqueur(s) de chaque discipline ainsi qu'un trophée aux trois premiers comités du classement général final seront remis lors de l'Assemblée générale de la FFC.
- 4) Le classement sera publié régulièrement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En conclusion, le Président signale que le projet de TF commun à Saint-Quentin-en-Yvelines concerne l'année 2021.

VII. REVUE DE PROJETS

1. Offre licences 2020

Le Président indique qu'il s'est agi de recenser dans le tableau ci-dessous les propositions évoquées lors du CNPR :

Compétition	Loisir & Performance	Découverte & Bien être	Gestion des activités cyclistes	Carte Vivre à Vélo 
Compétiteurs	Cycloportifs et sportifs	Jeunes, Occasionnels, Santé, Famille	Staff	Domicile-travail, - trajets quotidiens ? - Faire ses courses ?
1/2/3 Juniors Pass Open (ou 4ème cat) Pass Cyclisme (ou dep 1, 2, 3) Urbain (Freestyle) Cadets Minimes Benjamins Pupilles Poussins	Cycloportive Nature Urbain Possibilité de prendre une licence individuelle	Loisir (valable pour toutes les activités sans compétition) Poussins à cadets Pré-licenciés Baby Vélo Santé (réglementation et tarification à définir) Carte à la journée Possibilité de prendre une licence individuelle Loisir	Dirigeant Educateur Jeune Arbitre Arbitre club Arbitre régional et national Arbitre fédéral et international Animateur Assistance organisation	NOUVEAU PRODUIT A DESTINATION DES USAGES DU VÉLO SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL PRIX ATTRACTIF COMPREND UNE ASSURANCE « TRAJET DU QUOTIDIEN » Pas prêt à date au niveau des contreparties à lancer en dehors de l'offre de licences en autre titre de participation
<p style="text-align: center;">Découverte</p> <p>Licence valable 2 mois qui permet d'essayer toutes les activités de sa catégorie d'âge sauf les championnats départementaux / régionaux / nationaux / compétitions du calendrier fédéral et international Réflexion pour la tarification : Prix de 24 € (12 € club / 5 FFC / 5 CR / 2 CD) – Déductible du prix de la licence si convertie. Utilisable une seule fois dans sa vie</p>				

L'enjeu a consisté à opérer un toilettage dans l'expression de l'offre de licences. L'aspect « Carte à vélo » n'est pour l'heure pas encore mûr au niveau des contreparties. Les quatre grands blocs (Compétition, Loisir & Performance, Découverte & Bien-Être, Gestion des activités cyclistes) correspondent aux grands axes de la politique marketing. Ainsi, le volet compétiteurs va de la 1^{re} catégorie au

Pass'Cyclisme, étant entendu que ce dernier est considéré comme de la compétition. Sur la partie Découverte & Bien-Être, il y a une licence loisir, l'expression des licences jeunes, la licence Santé et la Carte à la journée. Enfin, l'appellation « Gestion des activités cyclistes » peut encore être amenée à évoluer.

Éric JACOTE fait état d'une réelle difficulté à faire souscrire les animateurs à une licence.

Cathy MONCASSIN-PRIME explique que dans un club, les enfants prennent une licence jeune, commencent en loisir, puis petit à petit se dirigent vers la compétition. Elle s'enquiert de ce qui leur sera désormais proposé lors de leur arrivée en club.

Le Président répond qu'il faut raisonner en fonction des catégories d'âge. Par exemple, un Pupille aura une licence Pupille qui lui permettra de faire à la fois du loisir et de la compétition.

Ludovic SYLVESTRE suggère de se limiter aux Minimes pour la compétition, et d'inclure les Benjamins et les Pupilles dans la colonne Découverte & Bien-Être. Il peut en effet paraître dérangent d'associer des petits au mot « compétiteurs ».

Le Président ajoute qu'avec la digitalisation, de plus en plus de clubs amèneront les familles à effectuer par elles-mêmes la démarche de souscription. Le visiteur du site devra alors être aidé dans son cheminement. Il ajoute que l'enjeu consiste également à faire essayer les activités de la FFC : c'est l'objet de la proposition d'une licence valable durant deux mois. Celle-ci permet de tester toutes les activités d'une catégorie d'âge (sauf les championnats et compétitions officielles). Cette licence serait utilisable une seule fois. Il s'agit globalement d'enclencher une dynamique de captation par les clubs, la fédération ne se rémunérant de manière pérenne qu'en cas de transformation.

Gilles DA COSTA propose que cette licence valable deux mois soit utilisable une fois tous les trois ans.

Christophe LAVERNE considère que la Carte à la journée aurait davantage sa place dans la partie Découverte. La Carte à la journée ne correspond en tout cas pas à une licence en tant que telle.

Gilles DA COSTA précise que c'est au comité régional de procéder à la redistribution des produits des licences. Un modèle économique au sein de chaque comité régional doit être établi.

Le Président prend note des propositions et remarques effectuées en séance. Les Minimes et Cadets resteront concernés par un système de double entrée, alors que les Benjamins, Pupilles et Poussins intégreront la partie Découverte & Bien-Être. Le document sera affiné avec le « groupe de travail licences » et le prochain conseil fédéral.

2. Divers

Par ailleurs, les membres du Bureau Exécutif ont reçu les documents relatifs à l'organisation de la cyclo sportive pour l'opération promotionnelle sur la licence

Cyclosporitive. Tous les grands organisateurs de cyclosporitives ont accepté de mettre en avant ce projet dans leurs fichiers.

Globalement, le travail sur les licences représente une priorité absolue pour la FFC. Avant de communiquer, il convient de faire preuve d'une grande solidité sur le contenu, à travers une bonne structuration du volet des contreparties. Le premier vecteur de communication sur les contreparties sera l'espace licencié. Le fait de s'associer avec un ou plusieurs réseaux de distribution pourrait se révéler intéressant.

En outre, le Président évoque la signature d'un contrat avec le CIC (100 000 euros en 2019 et 125 000 euros en 2020). Enfin, la « cyclolympique » marque l'entrée dans le mass event, en vue de 2024. La FFC est en train de travailler sur le business plan d'une filialisation de ses nouvelles activités lucratives. Il s'agirait d'avoir finalisé ce business plan en septembre 2019 et de consulter les partenaires potentiels en fin d'année.

VIII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Aucune épreuve n'est à attribuer.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Gilles DA COSTA évoque la question du mécénat ASO. La convention actuelle arrivera à son terme au 31 décembre 2019.

Le Président relate justement un rendez-vous avec le directeur adjoint de Christian PRUDHOMME. Les pièces présentées le satisfaisait. Les courriers communs ont en outre été validés. Un rendez-vous avec les dirigeants d'ASO pourrait à ce titre être organisé pour la fin d'été 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 11 juillet 2019 à 8 h 30 au siège fédéral.

Le Président

Le secrétaire de séance

Michel CALLOT

Ludovic SYLVESTRE

Annexes

Plan des Annexes

Annexe 1 : Statistiques arrêtées au 31 mai 2019 (pages 26 à 34).

Annexe 2 : Question orale du Sénateur LOZACH sur le regroupement des Fédérations Françaises de Cyclisme et de Cyclotourisme, puis réponse de la ministre (pages 35 et 36)

Annexe 3 : Rapprochement budgétaire au 30 avril 2019 (pages 37 à 43)

Annexe 1 : Statistiques arrêtées au 31 mai 2019

LICENCES PAR COMITÉS

Évolution entre 31/05/2018 et 31/05/2019. Référence : 30/09/2018

Comités	A - Licences 30/09/2018	B - Licences 31/05/2018	C - Licences 31/05/2019	Différence C - B	Évolution en %	Différence C - A	% C / A
Métropole							
AURA	16 771	16 286	16 475	189	1,16%	-296	98,24%
BFRC	6 466	6 258	6 262	4	0,06%	-204	96,85%
BRET	11 633	11 534	11 179	-355	-3,08%	-454	96,10%
CEVL	6 238	6 169	5 961	-208	-3,37%	-277	95,56%
CORS	500	499	451	-48	-9,62%	-49	90,20%
GEST	7 330	7 137	6 787	-350	-4,90%	-543	92,59%
HAFR	6 091	5 997	5 779	-218	-3,64%	-312	94,88%
IDFR	8 025	7 931	7 666	-265	-3,34%	-359	95,53%
NORM	6 967	6 855	6 758	-97	-1,42%	-209	97,00%
NOAQ	10 043	9 860	9 352	-508	-5,15%	-691	93,12%
OCCI	9 538	9 331	9 312	-19	-0,20%	-226	97,63%
PDLL	10 147	10 050	9 820	-230	-2,29%	-327	96,78%
SPAC	9 656	9 508	9 339	-169	-1,78%	-317	96,72%
S/total	109 405	107 415	105 141	-2 274	-2,12%	-4 264	96,10%
Outremer							
GUAD	2 419	2 230	2 073	-157	-7,04%	-346	85,70%
GUYA	594	441	373	-68	-15,42%	-221	62,79%
LREU	1 473	1 383	1 388	5	0,36%	-85	94,23%
MART	1 306	1 246	1 237	-9	-0,72%	-69	94,72%
MAYO	55	21	45	24	114,29%	-10	81,82%
NOCA	417	313	295	-18	-5,75%	-122	70,74%
TAHI	249		169	169	ns	-80	67,87%
S/total	6 513	5 634	5 580	-54	-0,96%	-933	85,67%
F.F.C.	115 918	113 049	110 721	-2 328	-2,06%	-5 197	95,52%

LICENCES PAR COMITÉS

C004

Évolution entre 2018 et 2019

Comités	31/05/2018			31/05/2019			Différence			Évolution		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Métropole	96707	10708	107415	94445	10696	105141	-2262	-12	-2274	-2,3%	-0,1%	-2,1%
Auvergne Rhône-Alpe	14628	1858	16286	14779	1898	16475	151	38	189	1,0%	2,3%	1,2%
Bourgogne Franche-C	5572	688	6258	5551	711	6262	-21	25	4	-0,4%	3,6%	0,1%
Bretagne	10391	1143	11534	10056	1123	11179	-335	-20	-355	-3,2%	-1,7%	-3,1%
Centre Val de Loire	5478	691	6169	5310	651	5961	-168	-40	-208	-3,1%	-5,8%	-3,4%
Corse	444	55	499	403	48	451	-41	-7	-48	-9,2%	-12,7%	-9,6%
Grand Est	6336	801	7137	5971	816	6787	-365	15	-350	-5,8%	1,9%	-4,9%
Hauts de France	5312	685	5997	5119	660	5779	-193	-25	-218	-3,6%	-3,6%	-3,6%
Ile de France	7189	742	7931	6902	764	7666	-287	22	-265	-4,0%	3,0%	-3,3%
Normandie	6168	687	6855	6092	666	6758	-76	-21	-97	-1,2%	-3,1%	-1,4%
Nouvelle Aquitaine	8924	936	9860	8395	957	9352	-529	21	-508	-5,9%	2,2%	-5,2%
Occitanie	8394	937	9331	8365	947	9312	-29	10	-19	-0,3%	1,1%	-0,2%
Pays de la Loire	9288	762	10050	9077	743	9820	-211	-19	-230	-2,3%	-2,5%	-2,3%
Sud Provence Alpes C	8583	925	9508	8425	914	9339	-158	-11	-169	-1,8%	-1,2%	-1,8%
Outremer	4604	1030	5634	4526	1054	5580	-78	24	-54	-1,7%	2,3%	-1,0%
Guadeloupe	1849	381	2230	1692	381	2073	-157	0	-157	-8,5%	0,0%	-7,0%
Guyane	342	99	441	287	86	373	-55	-13	-68	-16,1%	-13,1%	-15,4%
La Réunion	1202	181	1383	1195	193	1388	-7	12	5	-0,6%	6,6%	0,4%
Martinique	935	311	1246	929	308	1237	-6	-3	-9	-0,6%	-1,0%	-0,7%
Mayotte	13	8	21	41	4	45	28	-4	24	215,4%	-50,0%	114,3%
Nouvelle Calédonie	263	50	313	241	54	295	-22	4	-18	-8,4%	8,0%	-5,8%
Tahiti				141	28	169	141	28	169	ns	ns	ns
F.F.C.	01311	11738	113049	98971	11750	110721	-2340	12	-2328	-2,3%	0,1%	-2,1%

LICENCES PAR ACTIVITÉS

F.F.C.

Évolution entre 31/05/2018 et 31/05/2019. Référence : 30/09/2018

Activités	A - Lic. 30/09/2018	B - Lic. 31/05/2018	C - Lic. 31/05/2019	Diff. C - B	Évolution C / B	Diff. C - A	% C / A
Route							
Route	64 309	62 407	60 434	-1 973	-3,16%	-3 875	93,97%
Cyclo-Cross	663	643	614	-29	-4,51%	-49	92,61%
Piste	287	277	288	11	3,97%	1	100,35%
Sous-total	65 259	63 327	61 336	-1 991	-3,14%	-3 923	93,99%
VTT							
VTT - Cross country	22 914	22 435	22 240	-195	-0,87%	-674	97,06%
Trial	747	732	728	-4	-0,55%	-19	97,46%
VTT - Descente	1 708	1 597	1 546	-51	-3,19%	-162	90,52%
VTT - Enduro	2 159	2 106	2 146	40	1,90%	-13	99,40%
Sous-total	27 528	26 870	26 660	-210	-0,78%	-868	96,85%
BMX							
BMX	22 565	22 296	22 204	-92	-0,41%	-361	98,40%
Free-Style	225	218	213	-5	-2,29%	-12	94,67%
Sous-total	22 790	22 514	22 417	-97	-0,43%	-373	98,36%
Autres							
Cyclisme en salle	254	251	247	-4	-1,59%	-7	97,24%
Polo-Vélo	61	61	43	-18	-29,51%	-18	70,49%
Vélo-Couché	26	26	18	-8	-30,77%	-8	69,23%
Sous-total	341	338	308	-30	-8,88%	-33	90,32%
TOTAUX	115 918	113 049	110 721	-2 328	-2,06%	-5 197	95,52%

LICENCES PAR ACTIVITÉS

F.F.C.

Évolution entre 31/05/2018 et 31/05/2019.

Activités	31/05/2018			31/05/2019			Différence			Évolution		
	H	D	Total	H	D	Total	H	D	Total	H	D	Total
Route												
Route	55884	6523	62407	53889	6545	60434	-1995	22	-1973	-3,6%	0,3%	-3,2%
Cyclo-Cross	568	75	643	541	73	614	-27	-2	-29	-4,8%	-2,7%	-4,5%
Plate	235	42	277	233	55	288	-2	13	11	-0,9%	31,0%	4,0%
SousTotaux	56687	6640	63327	54663	6673	61336	-2024	33	-1991	-3,6%	0,5%	-3,1%
VTT												
VTT - Cross country	19846	2589	22435	19721	2519	22240	-125	-70	-195	-0,6%	-2,7%	-0,9%
Trial	667	65	732	669	59	728	2	-6	-4	0,3%	-9,2%	-0,5%
VTT - Descente	1505	92	1597	1458	88	1546	-47	-4	-51	-3,1%	-4,3%	-3,2%
VTT - Enduro	1999	107	2106	2021	125	2146	22	18	40	1,1%	16,8%	1,9%
SousTotaux	24017	2853	26870	23869	2791	26660	-148	-62	-210	-0,6%	-2,2%	-0,8%
BMX												
BMX	20159	2137	22296	20023	2181	22204	-136	44	-92	-0,7%	2,1%	-0,4%
Free-Style	202	16	218	205	8	213	3	-8	-5	1,5%	-50,0%	-2,3%
SousTotaux	20361	2153	22514	20228	2189	22417	-133	36	-97	-0,7%	1,7%	-0,4%
Autres												
Cyclisme en salle	164	87	251	152	95	247	-12	8	-4	-7,3%	9,2%	-1,6%
Polo-Vélo	57	4	61	41	2	43	-16	-2	-18	-28,1%	-50,0%	-29,5%
Vélo-Couché	25	1	26	18		18	-7	-1	-8	-28,0%	-100,0%	-30,8%
SousTotaux	246	92	338	211	97	308	-35	5	-30	-14,2%	5,4%	-8,9%
Totaux	101311	11738	113049	98971	11750	110721	-2340	12	-2328	-2,3%	0,1%	-2,1%

LICENCES PAR CATEGORIES

C620

Evolution entre 31/05/2018 et 31/05/2019. Référence : 30/09/2018

Catégories	A - Llo. 30/09/2018	B - Llo. 31/05/2018	C - Llo. 31/05/2019	Différence C - B	Evolution	Différence C - A	% C / A
Coureurs	96 898	94 876	92 739	-2 137	-2,25%	-4 159	95,71%
Elite Professionnel	150	148	145	-3	-2,03%	-5	96,67%
1ère Catégorie	1 025	998	947	-51	-5,11%	-78	92,39%
2ème Catégorie	1 833	1 790	1 709	-81	-4,53%	-124	93,24%
3ème catégorie	6 030	5 803	5 771	-32	-0,55%	-250	95,70%
Junior	4 981	4 942	4 962	20	0,40%	-10	99,62%
Passe'Cyolisme Open	4 367	4 293	4 196	-97	-2,26%	-171	96,08%
Passe'Cyolisme	16 210	15 913	15 791	-122	-0,77%	-410	97,42%
Cadet	8 282	8 192	7 875	-317	-3,87%	-407	95,09%
Minime	9 679	9 526	8 972	-554	-5,82%	-707	92,70%
Benjamin	9 438	9 312	8 664	-648	-6,96%	-774	91,80%
Pupille	8 460	8 299	8 076	-223	-2,69%	-384	95,46%
Poussin	6 104	5 986	5 933	-53	-0,89%	-171	97,20%
Préloenoté	2 265	2 191	2 480	280	13,19%	215	109,49%
Baby Vélo	441	416	554	138	33,17%	113	125,62%
Passe'Sport Nature	2 683	2 647	2 369	-278	-10,50%	-314	88,30%
Passe'Cyclosporitive	5 384	5 260	4 998	-262	-4,98%	-380	92,83%
Passe'Sport Urbain	193	166	287	121	72,89%	94	148,70%
Passe'Loisir	9 069	8 773	8 811	38	0,43%	-258	97,16%
Licence accueil	304	221	199	-22	-9,95%	-105	65,46%
Dirigeants	12 487	12 229	11 941	-288	-2,36%	-546	95,63%
Encadrement	9 015	8 810	8 571	-230	-2,71%	-444	95,07%
Arbitre International	42	41	40	-1	-2,44%	-2	95,24%
Arbitre Fédéral	93	93	89	-4	-4,30%	-4	95,70%
Arbitre National Elite	39	39	56	17	43,59%	17	143,59%
Arbitre National	770	765	734	-31	-4,05%	-30	95,32%
Arbitre Régional	1 260	1 227	1 225	-2	-0,16%	-35	97,22%
Arbitre Jeune	30	28	26	-2	-7,14%	-4	86,67%
Arbitre Ecole vélo - B	562	558	549	-9	-1,61%	-13	97,69%
Arbitre Club	387	385	355	-30	-7,79%	-32	91,73%
Direction Cyolisme Pr	60	60	65	5	8,33%	5	108,33%
Encadrement Cyolism	175	173	184	11	6,36%	9	105,14%
Service secteur PRO	54	50	47	-3	-6,00%	-7	87,04%
Autres	6 533	5 944	6 041	97	1,63%	-492	92,47%
Animateur	129	128	130	2	1,56%	1	100,78%
Chauffeur	2 152	1 947	2 013	60	3,39%	-130	93,54%
Motard	2 235	2 139	2 156	17	0,79%	-70	96,47%
Signaleur	718	647	633	-14	-2,16%	-85	88,16%
Sympathisant	1 029	836	872	30	4,31%	-157	84,74%
Personnel vacataire	270	247	237	-10	-4,05%	-33	87,78%
F.F.C.	115 918	113 049	110 721	-2 328	-2,06%	-5 197	95,52%

LICENCES PAR CATÉGORIES

C001

F.F.C. Évolution entre 2018 et 2019

Catégories	31/05/2018			31/05/2019			Différence			Évolution		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Coueurs	8673	8003	94876	84762	7977	92739	-2111	-26	-2137	-2,4%	-0,3%	-2,3%
Elite Professionnel	148		148	145		145	-3		-3	-2,0%		-2,0%
1ère Catégorie	925	73	998	873	74	947	-52	1	-51	-5,6%	1,4%	-5,1%
2ème Catégorie	1684	106	1790	1617	92	1709	-67	-14	-81	-4,0%	-13,2%	-4,6%
3ème catégorie	5362	441	6803	5263	508	6771	-99	67	-32	-1,8%	15,2%	-0,8%
Junior	4454	488	4942	4476	486	4962	22	-2	20	0,5%	-0,4%	0,4%
Pass'Cyclisme Open	4250	43	4293	4143	53	4196	-107	10	-97	-2,5%	23,3%	-2,3%
Pass'Cyclisme	15215	698	15913	15081	710	15791	-134	12	-122	-0,9%	1,7%	-0,8%
Cadet	7469	723	8192	7204	671	7875	-265	-52	-317	-3,5%	-7,2%	-3,8%
Minime	8720	806	9526	8238	734	8972	-482	-72	-554	-5,5%	-8,9%	-5,8%
Benjamin	8415	897	9312	7802	862	8664	-613	-35	-648	-7,3%	-3,9%	-7,0%
Pupille	7471	828	8299	7294	782	8076	-177	-46	-223	-2,4%	-5,6%	-2,7%
Poussin	5432	554	5986	5362	571	5933	-70	17	-53	-1,3%	3,1%	-0,9%
Prélicencié	1962	229	2191	2219	261	2480	257	32	289	13,1%	14,0%	13,2%
Baby Vélo	340	76	416	461	93	554	121	17	138	35,6%	22,4%	33,2%
Pass'Sport Nature	2458	189	2647	2189	180	2369	-269	-9	-278	-10,9%	-4,8%	-10,6%
Pass'Cyclo sportive	4937	323	5260	4670	328	4998	-267	5	-262	-5,4%	1,5%	-5,0%
Pass'Sport Urbain	159	7	166	270	17	287	111	10	121	69,8%	142,9%	72,8%
Pass'Loisir	7273	1500	8773	7279	1532	8811	6	32	38	0,1%	2,1%	0,4%
Licence adoull	199	22	221	176	23	199	-23	1	-22	-11,6%	4,5%	-10,0%
Dirigeants	9269	2970	12239	8976	2966	11941	-294	-4	-298	-3,1%	-0,1%	-2,4%
Enoadrement	6679	2131	8810	6437	2134	8571	-242	3	-239	-3,6%	0,1%	-2,7%
Arbitre International	37	4	41	37	3	40	0	-1	-1	0,0%	-25,0%	-2,4%
Arbitre Fédéral	69	24	93	66	23	89	-3	-1	-4	-4,3%	-4,2%	-4,3%
Arbitre National Elite	27	12	39	41	15	56	14	3	17	51,9%	25,0%	49,8%
Arbitre National	577	188	765	551	183	734	-26	-5	-31	-4,5%	-2,7%	-4,1%
Arbitre Régional	927	300	1227	912	313	1225	-15	13	-2	-1,6%	4,3%	-0,2%
Arbitre Jeune	14	14	28	13	13	26	-1	-1	-2	-7,1%	-7,1%	-7,1%
Arbitre Ecole vélo - BMX	390	168	558	385	164	549	-5	-4	-9	-1,3%	-2,4%	-1,8%
Arbitre Club	270	115	385	253	102	355	-17	-13	-30	-6,3%	-11,3%	-7,8%
Direction Cyclisme Pro	60		60	65		65	5		5	8,3%		8,3%
Enoadrement Cyclisme Pro	167	6	173	177	7	184	10	1	11	6,0%	16,7%	6,4%
Service cooleur PRO	42	8	50	38	9	47	-4	1	-3	-9,5%	12,5%	-8,0%
Autres	6179	766	6944	6234	807	6041	66	42	97	1,1%	5,6%	1,6%
Animateur	126	2	128	127	3	130	1	1	2	0,8%	50,0%	1,6%
Chauffeur	1776	171	1947	1839	174	2013	63	3	66	3,5%	1,8%	3,4%
Motard	2077	62	2139	2103	53	2156	26	-9	17	1,3%	-14,5%	0,8%
Signaleur	512	135	647	482	151	633	-30	16	-14	-5,9%	11,9%	-2,2%
Gympathisant	503	333	836	508	364	872	5	31	36	1,0%	9,3%	4,3%
Personnel vacataire	185	62	247	175	62	237	-10	0	-10	-5,4%	0,0%	-4,0%
Totaux	101311	11738	113049	98971	11750	110721	-2340	12	-2328	-2,3%	0,1%	-2,1%

LICENCES INDIVIDUELLES PAR COMITÉS

Évolution entre 31/05/2018 et 31/05/2019. Référence : 30/09/2018

Comités	A - Lic. 30/09/2018	B - Lic. 31/05/2018	C - Lic. 31/05/2019	Différence C - B	Évolution	Différence C - A	% C / A
<i>Métropole</i>							
AURA	285	263	251	-12	-4,56%	-34	88,07%
BFRC	40	38	39	1	2,63%	-1	97,50%
BRET	44	38	41	3	7,89%	-3	93,18%
CEVL	30	30	43	13	43,33%	13	143,33%
CORS	4	4	5	1	25,00%	1	125,00%
GEST	90	83	81	-2	-2,41%	-9	90,00%
HAFR	58	55	46	-9	-16,36%	-12	79,31%
IDFR	198	187	173	-14	-7,49%	-25	87,37%
NORM	44	40	39	-1	-2,50%	-5	88,64%
NOAQ	103	95	89	-6	-6,32%	-14	86,41%
OCCI	164	144	156	12	8,33%	-8	95,12%
PDLL	66	63	55	-8	-12,70%	-11	83,33%
SPAC	146	132	143	11	8,33%	-3	97,95%
<i>Sous-total</i>	<i>1 272</i>	<i>1 172</i>	<i>1 161</i>	<i>-11</i>	<i>-0,94%</i>	<i>-111</i>	<i>91,27%</i>
<i>Outremer</i>							
GUAD							<i>ns</i>
GUYA			1	1	<i>ns</i>	1	<i>ns</i>
LREU	4	3	3	0	0,00%	-1	75,00%
MART	1	1	1	0	0,00%	0	100,00%
MAYO	1					-1	<i>ns</i>
NOCA			2	2	<i>ns</i>	2	<i>ns</i>
TAHI							<i>ns</i>
<i>Sous-total</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>7</i>	<i>3</i>	<i>75,00%</i>	<i>1</i>	<i>116,67%</i>
F.F.C.	1 278	1 176	1 168	-8	-0,68%	-110	91,39%

LICENCES INDIVIDUELLES PAR COMITÉS

C069

Évolution entre 2018 et 2019

Comités	31/05/2018			31/05/2019			Différence			Évolution		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
<i>Métropole</i>	1117	55	1172	1103	58	1161	-14	3	-11	-1,3%	5,5%	-0,9%
Auvergne - Rhône Alp	239	24	263	235	16	251	-4	-8	-12	-1,7%	-33,3%	-4,6%
Bourgogne - Franche-	38		38	38	1	39	0	1	1	0,0%	ns	2,6%
Bretagne	37	1	38	38	3	41	1	2	3	2,7%	200,0%	7,9%
Centre Val de Loire	28	2	30	41	2	43	13	0	13	46,4%	0,0%	43,3%
Corse	4		4	4	1	5	0	1	1	0,0%	ns	25,0%
Grand Est	80	3	83	80	1	81	0	-2	-2	0,0%	-66,7%	-2,4%
Hauts de France	54	1	55	44	2	46	-10	1	-9	-18,5%	100,0%	-16,4%
Ile de France	181	6	187	163	10	173	-18	4	-14	-9,9%	66,7%	-7,5%
Normandie	37	3	40	37	2	39	0	-1	-1	0,0%	-33,3%	-2,5%
Nouvelle Aquitaine	92	3	95	86	3	89	-6	0	-6	-6,5%	0,0%	-6,3%
Occitanie	138	6	144	148	8	156	10	2	12	7,2%	33,3%	8,3%
Pays de la Loire	63		63	54	1	55	-9	1	-8	-14,3%	ns	-12,7%
Sud Provence Alpes C	126	6	132	135	8	143	9	2	11	7,1%	33,3%	8,3%
<i>Outremer</i>	4		4	6	1	7	2	1	3	50,0%	ns	75,0%
Guadeloupe												
Guyane				1		1	1		1	ns		ns
La Réunion	3		3	2	1	3	-1	1	0	-33,3%	ns	0,0%
Martinique	1		1	1		1	0		0	0,0%		0,0%
Mayotte												
Nouvelle Calédonie				2		2	2		2	ns		ns
Tahiti												
F.F.C.	1121	55	1176	1109	59	1168	-12	4	-8	-1,1%	7,3%	-0,7%

STATISTIQUES NATIONALES DES LICENCES - ANNÉE 2019

A001

Par activité groupée, par sexe, par catégorie et par type - F.F.C.

Types/Catégories	Route			VTT			BMX			Cycle-Salle			Polo-Vélo			Vélo-Couché			TOTAUX		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Coureurs	42 540	3 883	46 429	22 743	2 417	25 160	19 207	1 500	20 893	123	70	202	30	2	38	17		17	84 702	7 077	92 739
Elite Professionnel	145		145																145	0	145
1ère Catégorie	780	54	834	82	18	100	11	2	13										873	74	947
2ème Catégorie	1 225	45	1 270	283	31	314	109	16	125										1 617	92	1 709
3ème Catégorie	2 898	277	3 175	1 286	107	1 393	1 075	124	1 199	3	3	1	1						5 263	508	5 771
Junior	2 349	251	2 600	1 250	126	1 376	865	106	971	10	3	13	2	2					4 476	486	4 962
Pass/Cyclisme Open	3 946	49	3 995	187	4	191	10		10										4 143	53	4 196
Pass/Cyclisme	10 959	460	11 419	2 733	149	2 882	1 308	90	1 398	44	10	54	30	1	31	7	7		15 081	710	15 791
Cadet	2 963	316	3 279	2 594	195	2 789	1 635	158	1 793	9	2	11	1	1	2	2	2		7 204	671	7 875
Minime	2 781	340	3 121	3 017	236	3 253	2 430	149	2 579	9	9	18			1	1			8 238	734	8 972
Benjamin	2 442	357	2 799	2 593	263	2 856	2 753	220	2 973	11	22	33	1	1	2	2			7 802	862	8 664
Pupille	1 992	331	2 323	2 090	220	2 310	3 192	224	3 416	19	7	26			1	1			7 294	782	8 076
Poussin	1 334	261	1 595	1 154	139	1 293	2 867	163	3 030	5	8	13			2	2			5 362	571	5 933
Prélicencié	474	106	580	235	46	281	1 510	108	1 618	1	1								2 219	261	2 480
Baby Vélo	64	21	85	15	6	21	381	66	447	1	1								461	93	554
Pass/Sport Nature	111	7	118	2 067	172	2 239	10	1	11						1	1			2 189	180	2 369
Pass/Cyclosporitive	4 363	306	4 669	295	20	315	11	2	13						1	1			4 670	328	4 998
Pass/Sport Urbain	9	1	10	10	10	20	251	16	267										270	17	287
Pass/Lolsair	3 661	695	4 356	2 820	680	3 500	785	139	924	12	17	29	1	1	2				7 279	1 532	8 811
Licence accueil	50	6	56	32	5	37	94	12	106										176	23	199
Dirigeants	7 020	2 055	9 084	1 034	327	1 361	885	508	1 453	22	10	38	4	4	1	1			8 075	2 000	11 941
Encadrement	5 227	1 543	6 770	824	260	1 084	361	315	676	22	16	38	3	3					6 437	2 134	8 571
Arbitre International	25	1	26	11	1	12	1	1	2										37	3	40
Arbitre Fédéral	54	13	67	2	2	4	10	10	20										66	23	89
Arbitre National Elite	21	8	29	1	2	3	19	5	24										41	15	56
Arbitre National	420	130	550	43	10	53	88	43	131										551	183	734
Arbitre Régional	753	239	992	107	45	152	50	29	79				1	1	1	1	1		912	313	1 225
Arbitre Jeune	10	9	19	2	2	4	1	4	5										13	13	26
Arbitre école vélo - BMX	56	26	82	5	1	6	324	137	461										385	164	549
Arbitre Club	183	70	253	39	8	47	31	24	55										253	102	355
Direction Cyclisme Pro	65		65																65	0	65
Encadrement Cyclisme Pro	177	7	184																177	7	184
Service secteur PRO	38	9	47																38	9	47
Autres	5 088	735	5 823	02	47	139	40	25	71	7	7		1	1					5 234	807	6 041
Animateur	114	1	115	1	1	2	12	2	14										127	3	130
Chauffeur	1 804	168	1 972	30	5	35	5	1	6										1 839	174	2 013
Motard	2 085	53	2 138	15	15	30	2	2	4				1	1					2 103	53	2 156
Signaleur	468	137	605	14	13	27	1	1	2										482	151	633

pivinfo@orange.fr

Au 31/05/2019

Edition du 01/06/2019 1/2

STATISTIQUES NATIONALES DES LICENCES - ANNÉE 2019

Par activité groupée, par sexe, par catégorie et par type - F.F.C. (suite)

Types/Catégories	Route			VTT			BMX			Cycle-Salle			Polo-Vélo			Vélo-Couché			TOTAUX		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Sympathisant	448	315	763	29	28	57	24	21	45	7	7								508	364	872
Personnel vacataire	169	61	230	3	1	4	3		3										175	62	237
Totaux	54 663	6 673	61 336	23 869	2 791	26 660	20 228	2 189	22 417	152	95	247	41	2	43	18	0	18	98 971	11 750	110 721

Route : route + cyclo-cross + piste - VTT : VTT cross-country + VTT descente + VTT Enduro + Trial - BMX : BMX + Free-Style

Mardi 4 juin 2019 — Séance publique

M. Jean-Jacques LOZACH, Sénateur de la Creuse

Madame la ministre, deux fédérations nationales, chacune membre du Comité national olympique et sportif français, le CNOSF, et reconnue par le ministère des Sports, ont actuellement en charge le cyclisme dans notre pays. Le cadre bicéphale dans lequel ces entités complémentaires et homogènes coexistent se heurte à certaines réalités économiques ainsi qu'au bon sens.

Fondée en 1881 sous le titre d'Union vélocipédique de France et agissant dans un champ de pratiques très populaires, la Fédération française de cyclisme, la FFC, qui, en 2017, comptait 116 000 licenciés à travers 2 600 clubs affiliés pour un budget s'élevant à 17 millions d'euros, assume la formation et la préparation des équipes de France, la participation aux grands championnats et, le cas échéant, leur organisation. Devenue pluridisciplinaire en 1984, elle est le socle à partir duquel se sont construits nos succès sportifs. Reconnue d'utilité publique depuis 1978, agréée par le ministère chargé des sports depuis 1964 et par le ministère chargé du tourisme en 1991, la Fédération française de cyclotourisme, devenue la FFVélo en avril 2018, s'appuie sur un vivier de 122 000 licenciés répartis dans 3 000 clubs affiliés, avec un budget évalué en 2017 à 8 millions d'euros. Son objet social peut se résumer ainsi : promotion de la pratique du vélo pour toutes et tous, en particulier les jeunes, les familles et les femmes, dans tous les territoires, aussi bien comme activité de loisir que comme pratique touristique ; lutte contre l'insécurité routière en contribuant à l'aménagement des territoires pour les cyclistes ; défense des intérêts du vélo dans les sports de nature et dans la perspective d'un développement durable. Les relations entre ces deux fédérations s'inscrivent dans un paysage institutionnel pour le moins insolite. La FFVélo, ex-FFCT, dispose en effet d'une délégation de pouvoir depuis le 4 avril 2006 dans un champ exclusivement non compétitif, limitant ainsi les possibilités de développement en la matière de son homologue, également délégataire. Dans un contexte où l'État rationalise son engagement financier auprès des fédérations sportives, les ressources propres de ces deux organismes tendent ainsi, par ce modèle pluriel, à se disperser.

En réaction, FFC et FFVélo s'organisent en s'inscrivant dans une logique d'élargissement de leurs cibles et en développant des pratiques de plus en plus concurrentielles. La responsabilité que porte la FFC, notamment en matière de médailles et de résultats sportifs attendus, est importante. L'intérêt supérieur du sport français impose de lui offrir les moyens nécessaires pour remplir ses objectifs. Une réorganisation bénéficierait également à cette cause nationale qu'est la promotion de la pratique du cyclisme, laquelle entre en relation directe avec des enjeux de société tels que la santé, l'écologie ou la mobilité. Ne faudrait-il pas envisager, madame la ministre, la mise en place d'un processus de rapprochement stratégique et harmonieux entre ces deux fédérations ?

Vous l'aurez compris, j'aurais pu illustrer ce propos en évoquant d'autres disciplines qui ont émergé au cours des dernières années, par exemple dans le domaine des sports de combat.

Mme Roxana MARACINEANU, ministre des Sports

Monsieur le Sénateur Lozach, la fusion entre les deux fédérations, pour le cyclisme et le cyclotourisme, est un sujet récurrent. Il est aujourd'hui principalement porté par la Fédération française de cyclisme. Chacune de ces deux fédérations bénéficie d'une délégation ministérielle, l'une pour le champ des activités sportives compétitives, l'autre pour celui des activités non compétitives, pour des motifs liés à la sécurité des pratiques sur les voies et espaces publics.

Cette délégation ministérielle, si elle accorde effectivement à son détenteur certaines prérogatives exclusives — délivrance des titres, sélections aux compétitions internationales et édicition de règles techniques et de sécurité dans les manifestations sportives pour la FFC ; simple édicition de règles de technique et de sécurité pour les manifestations s'agissant de la FFVélo —, ne peut toutefois en aucun cas être assimilée à une forme d'exclusivité en matière d'initiative pour le développement des pratiques, qui relève d'un champ distinct. En dehors de ces deux fédérations délégataires, les nombreuses initiatives portées par différents acteurs du sport, comme les fédérations affinitaires, le sport scolaire, les collectivités locales, les associations locales, les entreprises et les organisateurs du secteur commercial, démontrent d'ailleurs que la liberté existe en la matière. Ces démarches sont encouragées par le plan national Vélo, qui inclut le « savoir rouler » pris en charge par le ministère des Sports.

Aussi, si certains aspects des différentes formes de pratique du cyclisme peuvent conduire à engager une réflexion sur le possible rapprochement entre ces deux fédérations, celui-ci ne paraît pas pouvoir être mené à bien sans que volonté et projet communs aient été préalablement discutés entre ces organismes. Une prochaine réunion se tiendra sous l'égide du directeur des sports pour évaluer de part et d'autre la faisabilité d'un tel rapprochement. Nous encourageons cette dynamique, car nous partageons le souhait de réunir dans une seule fédération pratique de loisir et compétition.

Annexe 3 : Rapprochement budgétaire au 30 avril 2019 (pages)

RAPPROCHEMENT BUDGETAIRE AU 30 AVRIL 2019									
COMPARE AU BUDGET MENSUEL DE L'EXERCICE 2019									
VIE ASSOCIATIVE									
CHARGES	BUDGET	REALISE	%	PRODUITS	BUDGET	REALISE	%	RES.BUDGET	RES.REEL
SERV GENER. & ACT. FEDERALES	4 054 972	4 044 650	99,7	SERV GENER. & ACT. FEDERALES	5 776 746	5 802 332	100,4	1 721 774	1 757 681
Gestion courante	3 887 578	3 903 566	100,4	Gestion courante	5 504 946	5 519 399	100,3	1 617 368	1 615 833
Lutte antidopage	6 500	0	0,0	Lutte antidopage	0	0	0,0	-6 500	0
Communication	70 894	50 706	71,5	Communication	0	2 774	0,0	-70 894	-47 932
Commissions	71 000	73 792	103,9	Commissions	0	6 220	0,0	-71 000	-67 573
Gestion LNC	14 000	13 947	99,6	Gestion LNC	68 050	68 050	100,0	54 050	54 103
Activité sessions	5 000	2 641	52,8	Activité sessions	5 000	7 138	142,8	0	4 498
				Subventions	0	0	0,0	0	0
				Mécinats	198 750	198 750	100,0	198 750	198 750
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	2 891 686	2 710 825	93,7	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	1 573 794	1 514 177	96,2	-1 317 892	-1 196 648
Charges de personnel	630 549	661 943	105,0	Subvention aide à l'emploi	9 000	0	0,0	-621 549	-661 943
Frais généraux	413 900	416 247	100,6					-413 900	-416 247
Action 1 : Développement territorial	143 000	56 620	39,6	Action 1 : Développement territorial	68 800	51 149	74,3	-74 200	-5 471
Action 2 : Activités sportives	1 343 192	1 312 377	97,7	Action 2 : Activités sportives	1 276 700	1 258 666	98,6	-66 492	-53 711
Action 3 : Médical	293 744	215 602	73,4	Action 3 : Médical	61 794	53 550	86,7	-231 950	-162 052
Action 4 : Formation	67 300	48 036	71,4	Action 4 : Formation	157 500	150 812	95,8	90 200	102 776
TOTAL VIE ASSOCIATIVE	6 946 658	6 755 476	97,2	TOTAL VIE ASSOCIATIVE	7 350 540	7 316 509	99,5	403 883	561 033
ACTIVITES - ORGANISATIONS ET AUTRES									
CHARGES	BUDGET	REALISE	%	PRODUITS	BUDGET	REALISE	%	RES.BUDGET	RES.REEL
ORGANISATIONS ET ASSIMILES	938 483	994 760	106,0	ORGANISATIONS ET ASSIMILES	710 461	935 582	131,7	-228 022	-59 178
Epreuves officielles	348 427	348 432	100,0	Epreuves officielles	352 042	423 746	120,4	3 614	75 314
Championnats de France	146 400	130 954	89,4	Championnats de France	152 333	156 575	102,8	5 933	25 312
Coups du monde	9 700	13 074	134,8	Coups du monde	14 186	79 025	557,1	4 486	65 951
Championnats et coupes d'Europe	0	26 910	0,0	Championnats et coupes d'Europe	0	27 010	0,0	0	100
Championnats du monde	0	0	0,0	Championnats du monde	0	0	0,0	0	0
Autres Epreuves et labellisations	19 100	53 542	280,3	Autres Epreuves et labellisations	191 900	249 227	129,9	172 800	195 685
Charges de personnel	348 491	370 721	106,4					-348 491	-370 721
Charges de structure	66 364	51 127	77,0					-66 364	-51 127
AUTRES ACTIVITES	625 034	685 351	109,7	AUTRES ACTIVITES	679 634	655 620	96,5	54 600	-29 731
Partenariat	384 942	458 920	119,2	Partenariat	521 735	531 461	101,9	136 792	72 541
Sites VTT	126 313	100 359	79,5	Sites VTT	100 400	96 538	96,2	-25 913	-3 821
Autres opérations	36 249	29 568	81,6	Autres opérations	57 500	27 574	48,0	21 251	-1 994
Activité sessions	0	2 547	0,0	Activité sessions	0	47	0,0	0	-2 500
Charges de personnel	81 030	88 274	108,9					-81 030	-88 274
Cotisations CFE/CVAE	1 500	5 683	378,9					-1 500	-5 683
OICE	-5 000	0	0,0					5 000	0
TOTAL ACTIVITES	1 563 517	1 680 112	107,5	TOTAL ACTIVITES	1 390 095	1 591 203	114,5	-173 422	-88 909
ACTIVITES - FRANCE CYCLISME									
CHARGES	BUDGET	REALISE	%	PRODUITS	BUDGET	REALISE	%	RES.BUDGET	RES.REEL
Services extérieurs	82 500,0	90 011,6	109,1	Ventes journal fédéral	117 700,0	126 036,6	107	35 200	36 035
Autres services extérieurs	10 000,0	9 767,7	97,7	Publicités	22 500,0	35 800,7	159	12 500	26 033
Charges de personnel	117 011,5	114 077,5	97,5	Produits divers	0,0	0,0	0	-117 012	-114 077
Dotations amort. et provisions	556,5	585,6	105,2					-557	-586
TOTAL FRANCE CYCLISME	210 068	214 442	102,1	TOTAL FRANCE CYCLISME	140 200	161 837	115	-69 858	-52 605
TOTAL FEDERATION									
TOTAL GENERAL	8 720 242	8 650 030	99,2	TOTAL GENERAL	8 880 835	9 069 549	102	160 593	419 515

SERVICES GENERAUX ET ACTIVITES FEDERALES (1)					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
ACHATS	11 000	6 603	RESSOURCES DE BASE	4 729 016	4 769 874
Fournitures de bureau et petit équipement	11 000	6 603	Affiliations	106 000	106 000
SERVICES EXTERIEURS	1 899 622	1 921 009	Mutations	72 500	72 575
Locations mobilières et abonnements	49 269	55 061	Licences	2 229 540	2 229 780
Locations entretien mat. transport	2 500	862	Droits d'engagement	525 000	525 000
Electricité, gaz	21 500	20 818	Droits d'organisation	127 500	146 190
Loyer et entretien des locaux	126 950	142 013	Pénalités coureurs amateurs	0	0
Maintenance, entretien, docum.	4 500	461	Assurance comprise dans licences	918 879	918 879
Prime d'assurances	1 694 902	1 701 794	Assurances LNC	280 000	280 000
			Assurance comprise droits d'organisation	162 098	183 951
			Assurance Comités régionaux	307 500	307 500
			Total assurance re facturée	1 668 477	1 690 330
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	468 582	409 599			
Hon. - contrat avocat	51 067	53 901			
Hon. - consultations diverses	10 000	2 748			
Frais de recrutement	0	0			
Hon. - commissaire aux comptes	7 500	2 578			
Hon. - contentieux	27 500	40 893			
Hon. - paies	10 500	14 132			
Hon. - actes St-Quentin	0	0			
Hon. - évaluation Rosny Montry	12 200	10 200			
Prestation accueil et standard	23 185	24 476			
Frais gestion & représentat.fédérale	76 713	108 611			
Bureaux, Conseil Fédéral	42 417	19 995			
Frais représent. Fédérale JO & invités	0	0			
Autres réunions	4 000	2 794			
Congrès fédéral	57 000	42 256			
Frais liés au plan de féminisation	5 000	0			
Téléphone, télécopie	6 800	4 804			
Courrier	18 500	17 006			
Cotisations,dons,cadeaux	7 500	6 549			
Gestion licences/épreuves	9 000	8 356			
Informatique	99 700	50 299			
DIVERS	32 500	32 500			
Podiums	32 500	32 500			
IMPOTS ET TAXES	7 388	5 602			
Autres impôts et taxes	7 388	5 602			
CHARGES DE PERSONNEL	637 067	680 099			
Charges de personnel fédéral	586 489	615 224			
Indemnisation fin contrat collaborateur	0	15 128			
Indemnisation Président	32 328	32 181			
Dotat.complém.format.continue	4 250	4 980			
CE dépenses de fonctionnement	10 000	137			
CE ouvres sociales	4 000	12 450			
OUTRE MER	35 000	35 000			
Contrat objectifs Outre Mer	35 000	35 000			
Championnat France Outre Mer	0	0			
FRAIS FINANCIERS	13 650	16 081	PRODUITS FINANCIERS	7 950	2 140
Intérêts sur emprunts	2 500	1 095	Produits sur comptes livret	6 500	1 450
Services bancaires & commissions	8 650	11 893	Intérêts et pénalités	1 250	690
Agijs bancaires	2 500	3 094	Autres produits financiers	200	0
REVERSEMENTS DIVERS	132 500	132 500			
Soutien clubs, Comités Dép. & Rég.	132 500	132 500	Conventions avec les comités régionaux	20 000	20 000
OPERATIONS DIVERSES	10 000	932			
Reversement Anti-dopage	10 000	932			
CHARGES DIVERSES	504 678	501 282	PRODUITS DIVERS	747 980	727 385
Charges except. de l'exercice	504 678	498 621	Produits except. de l'exercice	742 980	727 381
Participations diverses	0	2 661	Produits divers	5 000	4
Charges sur exercices antérieurs	0	0	Produits sur exercices antérieurs	0	0
Réimputations analytiques salaires FC	0	0	Réimputations analytiques	0	0

SERVICES GENERAUX ET ACTIVITES FEDERALES (2)					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS	135 591	162 359	REPRISES SUR PROVISIONS	0	0
Dot.amortissements	135 591	162 359			
Dot.provisions	0	0	Reprises sur provisions	0	0
Dot.provisions risques charges CASQY	0	0			
TOTAL GESTION COURANTE	3 887 578	3 903 566	TOTAL GESTION COURANTE	5 504 946	5 519 399
LUTTE ANTIDOPAGE	6 500	0			
Lutte antidopage (instruction)	1 500	0	Antidopage	0	0
Prélèvements sanguins	5 000	0			
COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT	70 894	50 706	COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT	0	2 774
Guide FFC	6 500	1 152			
Opération découverte	0	140			
Site internet	0	5 998	Site internet	0	0
Actions diverses	42 394	27 838	Actions diverses	0	2 774
Salons	19 500	13 511			
Développement BMX	0	0			
Développement divers (FDU)	0	0	Fondation FDU (remise récompenses)	0	0
Equipements sportifs	2 500	2 067			
Evénements exceptionnels	0	0			
Actions AG2R	0	0			
COMMISSIONS	71 000	73 792	COMMISSIONS	0	6 220
Corps arbitral	12 500	14 440	Corps arbitral	0	5 920
Disciplinaires	5 000	3 558	Examens agents sportifs	0	300
Loisirs	13 500	17 536			
Autres Commissions :					
Cyclisme au féminin	4 000	2 643			
Cyclisme en salle	2 000	1 463			
Polo-vélo	2 500	440			
Cyclisme pour tous	2 250	1 830			
Jeunesse	2 750	1 438			
Route	4 500	9 861			
Piste	4 000	5 142			
Cyclo-cross	3 000	2 641			
VTT	3 000	1 617			
Bmx	3 500	477			
Freestyle	1 500	3 340			
Sécurité	3 500	3 733			
Informatique	0	0			
Handisport	0	0			
Fraude	3 500	3 630			
Agence Nationale du Sport	0	0			
OPERATIONS L.N.C.	14 000	13 947	OPERATIONS L.N.C.	68 050	68 050
Reversement Quote part Capital	10 000	10 000	Refacturation suivant Convention	24 800	24 800
Reversement Produits Financiers	4 000	3 947	Reversement FFC	43 250	43 250
ACTIVITE CESSIONS	5 000	2 641	ACTIVITE CESSIONS	5 000	7 138
Divers	5 000	2 641	Divers	5 000	7 138
			SUBVENTIONS	0	0
			CNDS	0	0
			MECENATS	198 750	198 750
			Mécénat ASO	198 750	198 750
			Mécénat AG2R	0	0
			Mécénat Française des Jeux	0	0
TOTAL SERVICES GENERAUX	4 054 972	4 044 650	TOTAL SERVICES GENERAUX	5 776 746	5 802 332

D.T.N. (1)					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
Salaires	630 549	661 943	Subvention aide à l'emploi	9 000	0
Charges de personnel	459 849	489 490	Subvention aide à l'emploi	9 000	0
Indemnités mensuelles CTS	170 700	172 453			
Charges de structures réimputées		0			
Frais Généraux	413 900	416 247			
Fonct. SQY	403 900	412 826			
Téléphone et reprographie					
Véhicules (location-entretien)					
Frais représentation DTN	10 000	3 421			
Action 1 : Développement Territorial	143 000	56 620	Action 1 : Développement Territorial	68 800	51 149
Colloques et réunions	20 000	4 290			
Plan de féminisation	21 000	5 556			
Paracyclisme	7 500	0	Paracyclisme	15 000	0
Ecoles de vélo (Subvention Ministère)	55 000	40 546	Ecoles de vélo (Partenariat)	19 600	16 949
Développement équipements VTT BMX	12 000	2 751			
Vélo pour tous	23 000	1 228	Subvention ministère sport pour tous	0	0
Conv. Partenariat avec CR	3 000	2 248	Subvention 2017 " Guide SCIC " (report)	18 400	18 400
Relations internationales	1 500	0	Subvention relations internationales	0	0
			Subvention ministère sécurité (2018)	15 800	15 800
Action 2 : Activités sportives	1 343 192	1 312 377	Action 2 : Activités sportives	1 276 700	1 258 666
Divers	527 763	433 286	Divers	1 199 500	1 194 282
Réunions entraîneurs nationaux	2 500	8 350			
Assurance action DTN	20 000	30 460	Subvention CNO5F	12 500	2 115
Matériel et équipement payants	105 000	86 261			
Variation de stocks N-1		0			
Dépréciation de stocks		0			
Performance	63 917	15 488	Recherche et performance	0	8 167
			Fonds dédiés 2017 / Subvention diverses	3 000	0
Service course	31 500	32 283			
Détection	35 000	39 192			
Suivi socio-professionnel	6 000	2 581	Subvention exceptionnelle ministère (report)	0	0
Aides individualisées	0	0	Subvention ministère aides individualisées	0	0
Intervenants extérieurs (Prest./vacataires)	258 947	205 310	Subvention ministère sport haut niveau	1 114 000	1 114 000
BMX	75 750	40 202	Subvention encadrement sanitaire EDF	70 000	70 000
Cyclisme urbain	4 895	6 325			
Piste	59 155	57 668			
Route	75 819	71 524			
VTT	43 327	29 591			
Cyclisme en salle & Polo-vélo	0	13 361			
Pôle France Olympique SQY	4 900	0			
BMX	89 500	107 098	Pôles France :	77 200	64 384
BMX Senior	54 000	68 220	Subv. DR Besançon	6 200	4 214
			Refactorations pensions	71 000	60 170
PF SQY BMX	17 000	9 862			
PF Bourges BMX	18 500	29 015			
Piste	409 824	494 111			
Piste Endurance Relève	8 040	7 413			
Piste Endurance Senior	190 943	251 186			
Piste Sprint Relève	1 390	3 394			
Piste Sprint Senior	159 931	181 275			
PF JUM Hyères	0	7 601			
PF Bourges Endurance	31 121	31 833			
PF SQY Piste	18 399	11 409			
Route	138 400	141 340			
Route Dame Juniors	40 100	43 991			
Route Dame Senior	0	33			
Route Homme Junior	10 700	8 931			
Route Homme Relève	21 300	19 940			
Route Homme Senior	11 600	6 615			
Cyclo Cross	54 700	61 830			
Olympisme	0	0			
Urban Trial R+S	68 178	57 913			
Trial R+S	13 178	18 883			
Urban	55 000	39 029			
VTT	109 527	78 630			
VTT DH	26 329	5 755			
VTT XC	56 198	46 802			
PF Besançon VTT	27 000	26 074			

D.T.N. (2)					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
Action 3	293 744	215 602	Action 3	61 794	53 550
Honoraires médecine fédérale + Salaires Médical	89 108	75 685			
Frais de gestion médecine fédérale	19 500	16 749			
Prévention - SMR	23 500	1 686	Participation LNC prévention SMR		0
Surveillance médicale règlementaire	88 636	80 239	Subvention ministère protection santé	46 794	53 550
Plan sport santé	15 000	0	Plan sport santé	15 000	0
Staff médical SQY	58 000	41 244			
Prestations médicales (Kiné et médecins)	0	1 675			
BMX		0			
Cyclisme urbain		0			
Piste		1 675			
Route		0			
VTT		0			
Action 4	67 300	48 036	Action 4	157 500	150 812
Accompagnement	5 000	4 617	Accompagnement		
Institut de Formation					
Formations d'Etat	28 875	25 248	Formations d'Etat	70 000	64 272
Formations Fédérales	27 175	9 896	Formations Fédérales	15 000	20 796
Encadrement Formations	2 500	516	Subvention ministère format.encadrement	62 500	65 000
Charges	3 750	7 759	Produits	10 000	745
TOTAL DTN	2 891 686	2 710 825	TOTAL DTN	1 573 794	1 514 177

ORGANISATIONS ET OPERATIONS ASSIMILEES					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
EPREUVES OFFICIELLES	348 427	348 432	EPREUVES OFFICIELLES	352 042	423 746
TFJC	0	0	TFJC	0	0
Coupe de France de c/c	29 090	16 246	Coupe de France de c/c	34 372	30 650
Challenge cadets	0	0	Challenge cadets	0	0
Coupe de France Juniors	1 200	2 221	Coupe de France Juniors	1 100	3 800
Coupe de France Américaine	0	0	Coupe de France Américaine	0	0
TFJV	0	1 140	TFJV	0	0
Coupe de France Clubs DN1 DN2 DN3	5 800	6 672	Coupe de France Clubs DN1 DN2 DN3	4 880	19 067
Coupe de France et DN Dames	2 340	1 146	Coupe de France et DN Dames	2 576	1 250
Trophée Label d'Or (cyclosporives)	13 020	18 652	Trophée Label d'Or (cyclosporives)	2 550	0
Coupe de France Piste	5 000	5 664	Coupe de France Piste	15 000	16 926
Coupe de France VTT	33 718	24 143	Coupe de France VTT	28 700	49 838
Coupe de France BMX	191 753	199 469	Coupe de France BMX	192 967	256 633
Trophée de France Jeunes BMX	0	955	Trophée de France Jeunes BMX	0	0
Challenge France BMX	66 507	72 105	Challenge France BMX	69 897	45 582
Coupe de France cadets département	0	20			
CHAMPIONNATS DE France	146 400	130 954	CHAMPIONNATS DE France	152 333	156 575
Chpt de France de l'Avenir	0	0	Chpt de France de l'Avenir	0	0
Chpt de France Masters Route	0	2 303	Chpt de France Masters Route	0	0
Chpt de France Demi fond	0	0	Chpt de France Demi fond	0	0
Chpt de France Marathon	0	0	Chpt de France Marathon	0	0
Chpt de France VTT Masters	0	65	Chpt de France VTT Masters	0	0
Chpt de France Route & CLM	0	0	Chpt de France Route & CLM	0	5 418
Chpt de France Cyclo Cross	132 700	115 876	Chpt de France Cyclo Cross	135 872	137 274
Chpt de France Piste Elite	0	1 008	Chpt de France Piste Elite	0	0
Chpt de France Piste Masters	0	0	Chpt de France Piste Masters	0	0
Chpt de France VTT	0	3 772	Chpt de France VTT	0	865
Chpt de France BMX	0	243	Chpt de France BMX	0	0
Chpt de France Cyclo Cross Masters	4 750	3 204	Chpt de France Cyclo Cross Masters	5 361	5 500
Chpt de France Cyclisme en Salle	0	373	Chpt de France Cyclisme en Salle	0	0
Chpt de France Droits compl.TV	0	0	Chpt de France Droits compl.TV	0	3 043
Chpt de France VTTAE	8 950	3 593	Chpt de France VTTAE	11 100	4 475
Chpt de France Enduro	0	517	Chpt de France Enduro	0	0
Chpt de France Polo vélo	0	0			

CHAMPIONNATS ET COUPES D'EUROPE	0	26 910	CHAMPIONNATS ET COUPES D'EUROPE	0	27 010
Championnat d'Europe Route	0	0	Championnat d'Europe Route	0	0
Championnat d'Europe BMX	0	0	Championnats d'Europe BMX	0	0
Championnat d'Europe Piste	0	0	Championnat d'Europe Piste	0	0
Championnat d'Europe Cyclo Cross	0	0	Championnat d'Europe Cyclo Cross	0	0
Championnat d'Europe VTT	0	0	Championnat d'Europe VTT	0	0
Coupe d'Europe BMX	0	26 910	Coupe d'Europe BMX	0	27 010
CHAMPIONNATS DU MONDE	0	0	CHAMPIONNATS DU MONDE	0	0
Championnats du monde Piste Elite	0	0	Championnats du monde Piste Elite	0	0
Championnats du monde VTT	0	0	Championnats du monde VTT	0	0
Championnats du monde BMX	0	0	Championnats du monde BMX	0	0
COUPES DU MONDE	9 700	13 074	COUPES DU MONDE	14 186	79 025
Coupe du Monde de Cyclo Cross	9 700	8 636	Coupe du Monde de Cyclo Cross	14 186	15 000
Coupe du Monde VTT DH & Trial	0	1 114	Coupe du Monde VTT DH & Trial	0	0
Coupe du Monde BMX	0	0	Coupe du Monde BMX	0	64 000
Coupe du Monde Piste	0	3 324	Coupe du Monde Piste	0	25
AUTRES EPREUVES	19 100	20 042	AUTRES EPREUVES	36 700	71 187
Roc d'Azur	0	2 714	Roc d'Azur	35 000	68 687
Autres épreuves ASO	0	0	Autres épreuves ASO	0	0
Tentatives de record de l'heure	1 700	1 028	Tentatives de record de l'heure	1 700	2 500
Cyclisme urbain	15 400	10 871	Cyclisme urbain	0	0
Encadrement Bmx	2 000	5 429			
Labellisation DN Route	0	16 740	Labellisation DN Route	54 000	69 890
Labellisation DN BMX	0	3 330	Labellisation DN BMX	15 400	19 500
Labellisation Team et DN VTT	0	13 430	Labellisation Team et DN VTT	85 800	88 650
Labellisation Team cyclo-cross	0	0	Labellisation Team cyclo-cross	0	0
Salaires DAS	348 491	370 721			
Loyers SQY MAD 3	20 000	17 633			
Amortissements	19 680	14 003			
Honoraires CAC	3 000	7 834			
Téléphone	3 500	3 923			
Véhicules	7 500	5 209			
Fournitures de bureau	400	650			
Frais divers	12 284	1 874			
Charges de structures réimputées		0			
	938 483	994 760	TOTAL EPREUVES ET DIVERSES	710 461	935 582

AUTRES ACTIVITES					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
PARTENARIAT	384 942	458 920	PARTENARIAT MATERIEL	521 735	531 461
Charges prest.service s/sponsoring	10 000	33 000	Sponsoring	113 500	112 777
Hon.commissions s/marketing	110 500	98 637			
Achats partenariats échanges	389 446	313 013	Produits (matériel) échange	377 238	393 684
Parrainage FDJ	24 996	8 218	Parrainage FDJ	24 996	25 000
Boutique FFC	0	6 052	Boutique FFC	6 000	0
Variation de stocks	-150 000	0			
SITES VTT	126 313	100 359	SITES VTT	100 400	96 538
Charges de personnel	38 101	33 984			
Actions diverses	51 025	27 847	Produits divers	7 750	4 733
Reversements Labels sites VTT	37 188	38 528	Cotisations labels sites VTT	92 650	91 805
AUTRES OPERATIONS	36 249	29 568	AUTRES OPERATIONS	57 500	27 574
Charges sur Officiels	30 000	14 989	Produits sur Officiels	54 500	26 074
Charges newsletter	3 333	5 105	Produits newsletter	0	1 500
Marketing	2 916	9 475			
Charges de structure		0			
Provisions diverses	0	0	Reprise provisions	0	0
Dépréciation de stocks	0	0	Produits site internet	3 000	0
			Partenariats divers	0	0
Salaires et charges	81 030	88 274			
ACTIVITE CESSIONS	0	2 547	ACTIVITE CESSIONS	0	47
Divers	4 000	2 547	Divers	0	47
Variation de stocks activités	-4 000	0			
COTISATIONS CFE/CVAE	1 500	5 683			
CFE	500	0			
CVAE	1 000	5 683			
CICE	-5 000	0			
CICE	-5 000	0			
TOTAL AUTRES ACTIVITES	625 034	685 351	TOTAL AUTRES ACTIVITES	679 634	655 620

FRANCE CYCLISME					
CHARGES	BUDGET	REALISE	PRODUITS	BUDGET	REALISE
SERVICES EXTERIEURS	82 500	90 012	VENTES JOURNAL FEDERAL	117 700	126 037
Maquette, Impression, routage	82 500	90 012	Abonnements	108 500	108 650
Charges de structures réimputées		0	Produits calendrier	9 200	17 387
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 000	9 768	PUBLICITES	22 500	35 801
Reportages	7 500	5 078	Publicités	22 000	35 634
Honoraires	1 500	3 083	Annonces de courses	500	167
Téléphone	1 000	1 195			
Autres services extérieurs et divers	0	412			
CHARGES DE PERSONNEL	117 012	114 077	PRODUITS DIVERS	0	0
Personnel	117 012	114 077			
Réimputation analytique associatif		0			
DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS	557	586			
Dotation aux amortissements	557	586			
TOTAL FRANCE CYCLISME	210 068	214 442	TOTAL FRANCE CYCLISME	140 200	161 837